

**ПРОТОКОЛЫ
ДУНАЙСКОЙ КОМИССИИ**

ТОМ 41

**PROCES-VERBAUX
DE LA COMMISSION DU DANUBE**

TOME 41

PROCES-VERBAUX
DE LA COMMISSION DU DANUBE

Tome 41

QUARANTE-ET-UNIEME SESSION

tenue à Budapest
du 22 au 29 mars 1983

(Procès-verbaux N^{OS} 184 et 185)

ПРОТОКОЛЫ
ДАВАНСКОГО КОМИТЕТА

1917 г.

ПРОЦЕДУРА
ДЕЛА КОМИТЕТА

1917 г.

LISTE DES PARTICIPANTS

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

I

Pays membres de la Commission du Danube

Délégation autrichienne

M. Arthur AGSTNER	- Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube
M. Erich BINDER	- Suppléant du Représentant
M. Andreas BERLAKOVICH	- Conseiller
M. Rudolf STRAIT	- Conseiller
M. Ernst NIESNER	- Conseiller
M. Ernst GLASEL	- Conseiller
M. Jürgen SPÖRG	- Conseiller
M. Herbert TAUCHER	- Conseiller
M. Peter LEINSCHITZ	- Conseiller
M. Peter STEINDL	- Conseiller
M. Othmar LUCZENSKY	- Conseiller
Mme Reingard STANZER	- Conseiller

Délégation bulgare

M. Bontcho MITEV	- Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube
M. Stoil STEFANOV	- Suppléant du Représentant
M. Ghervazi VASSILIEV	- Conseiller
M. Vladimir JIVODINOV	- Conseiller
Mme Vania VELIKOVA	- Conseiller
M. Miho MARINOV	- Conseiller
M. Ivan KOÏTCHEV	- Conseiller

Délégation hongroise

M. István ROSKA	- Représentant de la République Populaire Hongroise à la Commission du Danube
M. István KOVÁCS	- Suppléant du Représentant
M. Sándor GYÖRKE	- Conseiller
M. Sándor SZABÓ	- Conseiller
M. György BEREND	- Conseiller
M. László KISS	- Conseiller
Mme László PINTÉR	- Conseiller
M. András TÖRÖK	- Conseiller
Mme Gábor BOÉR	- Conseiller
M. Péter BARTA	- Conseiller
M. József KISS	- Conseiller
M. Dezső KOVÁCS	- Conseiller
M. Béla MÁTÉ	- Conseiller
Mme Mária ZVERKÓ	- Conseiller
M. Ferenc HORVÁTH	- Conseiller
M. Ottó SZABÓ	- Conseiller

Délégation roumaine

M. Victor BOLOJAN	- Représentant de la République Socialiste de Roumanie à la Commission du Danube
M. Gheorghe SECARIN	- Suppléant du Représentant
M. Nicolae RADU	- Suppléant du Représentant
M. Nicolae MATEESCU	- Conseiller
M. Octavian CRISTEA	- Conseiller
M. Anghel CONSTANTIN	- Conseiller
M. Dan CALOTA	- Conseiller
M. Andrei HAȚEGANU	- Conseiller

Délégation soviétique

M. V.N. BAZOVSKY	- Représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques à la Commission du Danube
M. V.L. MOUSSATOV	- Suppléant du Représentant
M. E.S. VERESOTSKY	- Conseiller
M. V.A. KAPINOS	- Conseiller
M. V.N. ZALAVSKY	- Conseiller
M. V.M. VORONTZOV	- Conseiller

M. M.A. LEBEDIEV	- Conseiller
M. V.F. PETROV	- Conseiller
M. N.F. DEMENTIEV	- Conseiller

Délégation tchécoslovaque

M. Andrej BARČAK	- Représentant de la République Socialiste Tchécoslovaque à la Commission du Danube
M. Miroslav RAK	- Suppléant du Représentant
M. Josef MADAJ	- Conseiller
Mme Božena ŠVEHLOVA	- Conseiller
M. Rudolf UŽAK	- Conseiller
M. Gustáv ZATKALIK	- Conseiller
M. Pavol CIBAK	- Conseiller
M. Ján MIŠKOC	- Conseiller

Délégation yougoslave

M. Radovan UROŠEV	- Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie à la Commission du Danube
M. Vinko STALIO	- Suppléant du Représentant
M. Nedeljko BOŽIĆ	- Conseiller
M. Slavko ZEC	- Conseiller
M. Branko JANKOVIĆ	- Conseiller
Mme L. JAHIĆ	- Conseiller

II

Ministère fédéral des Transports de la RF d'Allemagne

M. Johannes SENGPIEL
M. Adolf SEIF
M. Egbert STEINMETZ

Commission économique pour l'Europe de l'ONU

M. J. DUQUESNE
M. Franz STRASSER

Union Internationale des Télécommunications

M. P.S. KOURAKOV

Commission de l'Oder

M. Jozef KACHEL

M. W. CHASZCZOWSKI

ORDRE DU JOUR

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

(Adopté à la séance plénière du 22 mars 1983)

1. Questions nautiques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de la navigation, y compris:
 - Projet des Tableaux 1, 2 et 3 du Routier du Danube;
 - Projet de schéma de la Carte générale du Danube;
 - Décision concernant la mise en vigueur à partir du 1^{er} avril 1984 de la partie F du chapitre 6 des DFND.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication, y compris:
 - Projet de Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube.

2. Questions hydrotechniques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques;
- b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982.

- 3. Information sur les résultats de l'examen de la question "Perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système 'Portes de Fer I' " ,

4. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1982 au 21 mars 1983.
5. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'à la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.
6. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1982.
7. Projet de budget de la Commission du Danube pour 1983.
8. Libération et nomination du directeur-adjoint - chef de la Section technique et du directeur-adjoint - chef de la Section administrative du Secrétariat de la Commission du Danube.
9. Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.
10. Divers.

PROCES-VERBAL

N^O 184

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

Séance tenue le 22 mars 1983
à Budapest

Président - M. Urošev

Représentants

République d'Autriche	- M. Agstner
République Populaire de Bulgarie	- M. Mitev
République Populaire Hongroise	- M. Roska
République Socialiste de Roumanie	- M. Bolojan
République Socialiste Tchécoslovaque	- M. Barčak
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	- M. Moussatov (Suppléant du Représentant)
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	- M. Urošev

La séance est ouverte à 11 heures.

Le Président de la Commission du Danube, M. Urošev:

A l'occasion de l'ouverture de la Quarante-et-unième session ordinaire de la Commission du Danube, je vous salue très cordialement, Messieurs les Représentants, ainsi que les membres de vos délégations et je vous souhaite à tous un travail fructueux.

Permettez-moi de saluer en particulier Monsieur l'Ambassadeur Arthur Agstner, Représentant de la République d'Autriche, qui assiste pour la première fois à une session de la Commission du Danube et de lui souhaiter, au nom de notre Organisation, de grands succès dans son activité. Je voudrais l'assurer que tout notre concours et notre soutien lui sont acquis dans l'accomplissement de sa mission dans le cadre de la Commission du Danube.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer la reconnaissance sincère de la Commission à Monsieur l'Ambassadeur Johann Dengler qui a représenté le Gouvernement de son pays durant de nombreuses années, accordant une attention soutenue aux travaux de la Commission.

J'ai aussi le plaisir de saluer à notre session la délégation du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne et les représentants des organisations internationales, telles la Commission Economique pour l'Europe et la Commission de l'Oder, qui assistent à la session en qualité d'observateurs.

La présente session, la Quarante-et-unième, se distingue dans une certaine mesure des autres sessions; elle a lieu au courant de l'année où le 18 août marquera le 35^e anniversaire de la signature, à Belgrade, de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, sur la base de laquelle a été établie et travaille notre Commission. Cette Convention constitue le fondement du droit international de la navigation danubienne, qui sert de guide aux pays membres de la Commission. L'expérience acquise au cours des 35 années de l'application de la Convention nous permet de constater que les pays membres de la Commission accomplissent rigoureusement la tâche fondamentale formulée dans le préambule de la Con-

vention, celle d'assurer la libre navigation sur le Danube en conformité avec les intérêts et les droits souverains des pays danubiens et de resserrer les liens économiques et culturels entre eux et avec d'autres pays.

La présente session, tout comme la session précédente, se déroule dans une période où la situation internationale est tendue. Néanmoins, les pays danubiens concentrent tous leurs efforts pour aboutir au développement de la coopération pacifique, pour la sauvegarde et la consolidation de la paix sur la terre. Et sous ce rapport nous ne pouvons que nous féliciter de voir au sein de la Commission du Danube une approche créative des problèmes les plus complexes de la navigation, de sentir le désir d'approfondir l'entente mutuelle et de trouver des solutions de compromis qui peuvent donner satisfaction à toutes les parties à la Convention. Grâce à cette approche créative, des succès certains ont été obtenus au cours de la période écoulée dans le cadre des travaux du domaine des questions nautiques, hydrotechniques, hydrométéorologiques, statistiques et autres, poursuivis conformément au Plan de travail adopté par la Quarantième session. Nous pouvons constater cette année également que, dans son ensemble, l'activité de la Commission du Danube entre les deux sessions a été fructueuse et a concouru à la mise en oeuvre des dispositions de la Convention de 1948. Ces succès sont le résultat de la coopération des Représentants des pays membres de la Commission du Danube et des efforts déployés par les autorités compétentes des pays danubiens. Il n'y a aucun doute que la coopération avec diverses organisations intergouvernementales et internationales a également aidé à ce que les tâches posées devant la Commission ont pu être accomplies avec succès.

Les bonnes conditions créées pour le travail de notre organisation par le pays hôte de la Commission, la République Populaire Hongroise, ont elles aussi contribué dans une grande mesure à l'obtention des résultats positifs.

Au nom de la Commission du Danube, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Gouvernement de la République Populaire Hongroise et à ses autorités compétentes pour leur préoccupation constante et pour l'attention qu'ils accordent à la Commission du Danube.

Par la même occasion, je voudrais adresser nos remerciements au Secrétariat de la Commission du Danube, avec en tête son directeur, M. Kincel, pour sa contribution aux travaux de notre Organisation, pour la préparation et la diffusion en temps voulu de toute la documentation et pour la création de bonnes conditions au déroulement des réunions et de la session de la Commission.

Comme vous le savez, la présente session doit débattre divers documents et adopter des décisions à leur sujet. Je suis persuadé que, grâce à l'esprit traditionnel de compréhension et de coopération instauré à la Commission du Danube, les questions inscrites à l'ordre du jour trouveront toutes des solutions adéquates.

Pour conclure, je constate que tous les Représentants des pays membres de la Commission sont munis de pleins pouvoirs établis en bonne et dûe forme et je déclare la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube ouverte.

Nous devons tout d'abord adopter l'ordre du jour de la Quarante-et-unième session ordinaire.

L'ordre du jour préliminaire a été établi, conformément au point 15 des Règles de procédure de la Commission du Danube, sur la base des indications de la session précédente et des demandes reçues du Représentant de la République Populaire de Bulgarie, du Représentant de la République d'Autriche et du Représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. L'ordre du jour préliminaire et les lettres des Représentants demandant l'inscription de points additionnels ont été envoyés à tous les Représentants en temps voulu.

Après la diffusion de l'ordre du jour préliminaire, a été reçue la demande du Représentant de la République d'Autriche d'inclure, en vertu du point 16 des Règles de procédure, deux points additionnels à l'ordre du jour de la Quarante-et-unième session, à savoir: "Complètement des Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube par une définition visant à assurer des dimensions continues sur les secteurs de chaîne de barrages" et "Application des Recommandations de la Commission du Danube relatives aux caractéristiques tech-

nico-nautiques des convois poussés dans la région du port Giurgeni Vadul-Oii, au km 237,800". Ces propositions ont été envoyées aux Représentants.

Je voudrais vous informer, comme convenu par les Représentants, que les propositions de la République Populaire de Bulgarie (point 5 de l'ordre du jour préliminaire) et les propositions susmentionnées de la République d'Autriche ne seront pas examinées en séance plénière, mais traitées par le groupe de travail pour les questions techniques dans le cadre du projet de Plan de travail. En conséquence, l'ordre du jour comprendra 10 points.

M. Stalio (Suppléant du Représentant de la Yougoslavie):

Conformément au Procès-verbal N^o 182 de la Quarantième session de la Commission du Danube, selon lequel les délégations yougoslave et soviétique ont pris l'engagement d'examiner la question de la perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système "Portes de Fer I" afin de trouver une solution qui réponde aux intérêts de la navigation, des consultations yougoslavo-soviétiques se sont déroulées le 21 mars 1983 à Budapest à ce sujet.

Les parties sont convenues de poursuivre les consultations dont les résultats seront rapportés à la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.

M. Moussatov (Suppléant du Représentant de l'Union Soviétique):

Conformément au Procès-verbal N^o 182 de la Quarantième session de la Commission du Danube, selon lequel les délégations soviétique et yougoslave ont pris l'engagement d'examiner la question de la perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système "Portes de Fer I" afin de trouver une solution qui réponde aux intérêts de la navigation, des consultations soviéto-yougoslaves se sont déroulées le 21 mars 1983 à Budapest à ce sujet.

Les parties sont convenues de poursuivre les consultations dont les résultats seront rapportés à la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.

Dans ce contexte, la délégation soviétique se fonde sur ce qu'en attendant la solution définitive de la question traitée, la perception pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite des Portes de Fer I sera suspendue.

Le Président:

Tenant compte des communications qui viennent d'être faites par les délégations de la Yougoslavie et de l'Union Soviétique au sujet du point 3 de l'ordre du jour préliminaire, je suppose que ce point ne sera pas examiné par la Quarante-et-unième session et qu'il sera renvoyé à la Quarante-deuxième session.

Le Président met au vote l'ordre du jour de la Quarante-et-unième session, compte tenu de ce qui précède.

L'ordre du jour de la Quarante-et-unième session (CD/SES 41/11) est adopté à l'unanimité.

Le Président:

Pour la bonne conduite des travaux de la session, nous devons former des groupes de travail en prenant en considération les questions inscrites à l'ordre du jour que nous venons d'adopter.

Le projet de plan de déroulement de la Quarante-et-unième session préparé par le Secrétariat envisage la formation de deux groupes de travail, à savoir le groupe de travail pour les questions techniques et le groupe de travail pour les questions financières.

Le groupe de travail pour les questions techniques serait chargé d'examiner les points 1, 2, 4 et 5 de l'ordre du jour, y compris la proposition de la Bulgarie et les nouveaux points proposés par l'Autriche, ainsi que la proposition de coopération reçue du Département de coopération technique pour le développement/ONU.

Le groupe de travail pour les questions financières aura à examiner toutes les questions d'ordre financier, et notamment les points 6 et 7 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne les questions relevant des finances, je voudrais vous informer que le Secrétaire de la Commission du Danube, Monsieur l'Ambassadeur Mitev, et moi-même avons donné suite au mandat que nous avait confié la séance plénière de la Quarantième session et qui nous chargeait de prendre les mesures nécessaires afin que sur la base de pourparlers avec le Gouvernement de la République Populaire Hongroise, une solution à long terme, acceptable pour tous les pays membres de la Commission soit trouvée à la question des contrats de loyer. Je puis informer la session que le 9 novembre 1982, nous avons eu au Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise une rencontre avec le Vice-ministre des Affaires étrangères, M. Hâzi, dont relève la Direction pour le Service du Corps Diplomatique qui gère les immeubles donnés à bail au Corps Diplomatique. Au cours de cette rencontre, ont été examinées les questions du loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube et pour les logements occupés par les fonctionnaires du Secrétariat. En résultat de cet entretien, les autorités compétentes hongroises ont envoyé leurs propositions sur la question traitée. La Note sur notre rencontre et lesdites propositions ont été diffusées aux Représentants des pays-membres. Il nous semble que l'on pourrait charger le groupe de travail pour les questions financières d'examiner ces propositions.

Je constate que vous êtes tous d'accord avec ce que je viens d'exposer; je propose donc de confier:

- à M. Zatkalik, conseiller de la délégation de la République Socialiste Tchécoslovaque, la convocation du groupe de travail pour les questions techniques, et

- à M. Binder, Suppléant du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube, la convocation du groupe de travail pour les questions financières.

Je ne vois pas d'objection, j'estime donc que nous avons concerté la question de la convocation des groupes de travail.

Je vous propose maintenant d'approuver le plan de déroulement de la Quarante-et-unième session, dont le projet se trouve devant vous. Je vous prie de tenir

compte des mandats que nous venons de concerter et de les confier respectivement au groupe de travail pour les questions techniques et au groupe de travail pour les questions financières.

Par ailleurs, tenant compte des déclarations faites par les délégations yougoslave et soviétique au sujet des résultats de l'examen de la question: "Perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système des Portes de Fer I", ce point ne sera pas examiné comme cela avait été prévu dans le projet de plan de déroulement de la Quarante-et-unième session.

Je ne vois pas d'observation, je constate que le plan de déroulement est approuvé.

M. Duquesne (Commission Economique pour l'Europe - ONU):

C'est pour moi un honneur et un plaisir, en tant que Directeur de la Division des Transports de la Commission Economique pour l'Europe, de participer aux travaux de votre Quarante-et-unième session et de prendre la parole devant vous. J'ai aussi conscience du privilège dont je jouis en pouvant m'exprimer devant vous dans ma langue maternelle, puisque le français est une des langues officielles de la Commission du Danube.

Le Secrétariat de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe entretient depuis de longues années déjà des relations étroites avec le Secrétariat de la Commission du Danube, les fonctionnaires de nos deux Organisations participent activement aux travaux de nos sessions respectives, dans un esprit d'étroite coopération et pour atteindre les objectifs communs.

Cette coopération effective s'est encore trouvée affermie par la décision prise par la Commission Economique pour l'Europe, lors de sa trente-deuxième session en avril 1977, d'inviter la Commission du Danube à participer, à titre consultatif, aux travaux présentant un intérêt particulier pour cette Commission, en vertu du paragraphe 12 du mandat de la CEE.

Comment ne pas souligner que l'activité des organisations internationales en matière de voies navigables a pour objectif de créer, en fin de compte, un réseau unifié de voies navigables en Europe et des systèmes harmonisés des règlements concernant la sécurité de la navigation et la facilitation des transports par voie navigable?

Je ne veux pas procéder à une énumération de tous les travaux, je voudrais seulement citer concrètement:

- l'adoption des Recommandations de prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure (Annexe à la Résolution N° 17 révisée);
- l'adoption d'un nouveau système de signalisation des voies navigables, le "SIGNI" (Résolution N° 22);
- l'adoption d'une résolution concernant la prévention de la pollution des eaux par les bateaux de navigation intérieure (Résolution N° 21);
- les travaux en cours sur la révision du CEVNI (Code européen des voies de navigation intérieure) qui constitue les dispositions de base pour le règlement de la circulation sur le Danube, sur le Rhin et les autres rivières et lacs d'Europe.

Il est évident que tous les travaux effectués dans le cadre de cette coopération internationale n'auraient pu être achevés sans la collaboration active des organisations internationales concernées et, en particulier, sans celle de la Commission du Danube à qui je tiens à exprimer ma gratitude pour l'expérience et l'expertise qui ont été apportées aux travaux menés dans le cadre de la Commission Economique pour l'Europe à Genève.

On ne doit cependant jamais oublier que l'obtention d'une telle harmonisation, qui permettra aux bateaux de passer d'un système à un autre, demande une certaine souplesse pour l'adoption de solutions de compromis et la modification des prescriptions existantes aussi bien que des habitudes anciennes.

Votre Commission a compétence pour l'un des deux grands bassins fluviaux existant en Europe.

Un grand fleuve, avec son réseau d'affluents, cela représente une unité géographique, une unité économique, une unité de transport.

Mais unité n'a jamais voulu dire isolement. Le bassin danubien représente un ensemble important dans le réseau européen des voies navigables. Il ne peut cependant être isolé de l'ensemble du système européen de transport, aussi bien du point de vue géographique, que technique ou économique.

Les bassins fluviaux sont, géographiquement, séparés par des seuils. Mais un simple regard sur la carte permet de noter que le Danube prend sa source dans un coude du Rhin, que ses affluents et son influence irriguent l'Europe dans sa diversité géographique et politique, et le Danube me paraît bien représenter ce trait d'union que la nature, au-delà de ses diversités et parfois de ses oppositions, indique aux hommes comme la voie à suivre.

La voie fluviale a conservé aujourd'hui toute l'importance que l'histoire lui a toujours reconnue.

A cet égard il importe de ne pas se laisser gagner par le pessimisme. La situation économique internationale n'est pas toujours facile. Mais il ne faudrait pas qu'une certaine stagnation dans les chiffres bruts nous masque les évolutions profondes.

Il est évident que le transport par voie fluviale des produits lourds a connu ces derniers temps un certain recul. Ceci n'est pas dû seulement aux difficultés économiques, mais aussi à une transformation du commerce international: on vend, et donc on transporte, de moins en moins de produits lourds et de plus en plus de produits fabriqués. Cela ne signifie pas la mort de la voie navigable. Je dirai presque: au contraire.

L'accroissement récent du transport de conteneurs sur le Rhin, l'utilisation des systèmes de barges sur le Danube et, tout récemment, la mise en service d'un bateau roulier sur le Danube transportant des camions et des remorques, montrent que la voie d'eau est capable d'utiliser les techniques les plus modernes de transport et que là réside sans doute son avenir.

Il est donc utile pour l'Europe dans son ensemble de disposer d'un réseau cohérent de voies navigables. Le réseau danubien n'est pas et ne doit pas rester isolé. Nous avons, ces derniers temps, constaté en Europe une tendance heureuse à la liaison des divers systèmes et je citerai, d'une manière non limitative, la liaison Rhin-Rhône, le

raccordement du réseau français du Nord au réseau belge et, ce qui vous concerne plus directement, l'intérêt renouvelé qui est porté au projet de liaison Danube-Oder (-Elbe), ainsi qu'aux études concernant la possibilité de relier le Danube et la mer Egée.

Je suis persuadé que ces nouvelles liaisons, ajoutées à celles qui existent déjà, ainsi qu'à celles qui sont en cours de construction, aboutiront à créer ce réseau de voies fluviales dont l'Europe a besoin. Ceci donnera tout leur sens aux travaux de votre Commission comme à ceux auxquels vous participez si activement à Genève.

Il y a un point sur lequel je voudrais insister tout particulièrement. Il est très important que l'harmonisation que nous recherchons tous en Europe se fasse au plan européen général. Il serait insuffisant que cette harmonisation soit limitée d'un système à un autre système. Vous savez que la Commission Economique pour l'Europe a là un rôle tout-à-fait désigné car elle est le forum tout-à-fait adopté, dans lequel aussi bien les gouvernements que les organisations internationales veulent se rassembler pour aboutir à des résultats concrets.

Je vous souhaite une excellente session.

Le Président:

Au nom de la Commission du Danube, et en mon propre nom, je voudrais remercier le Directeur de la Division des Transports de la CEE/ONU, M. Duquesne, pour son intervention qui nous a fourni des renseignements très intéressants. La Commission du Danube a toujours été prête à coopérer avec des organisations internationales et elle désire continuer à oeuvrer dans cette voie qui ne peut conduire qu'à de bons résultats.

M. Sengpiel (Ministère des Transports de la RF d'Allemagne);

Je vous remercie vivement de vos aimables paroles de bienvenue. Je peux vous assurer que c'est avec plaisir que nous avons accepté votre invitation à participer à la session plénière de cette année de la Commission du Danube. En ce qui concerne l'élaboration des

documents que nous discuterons au cours des prochains jours, le Ministère fédéral des Transports y a contribué en présentant plusieurs textes techniques préparés par ses experts. J'espère et je m'attends à ce que les données que nous avons fournies au sujet du secteur allemand du Danube ainsi que nos suggestions relatives aux différents problèmes posés serviront le désir commun de favoriser la navigation sur le Danube.

Comme Etat riverain du cours supérieur du Danube, la République Fédérale d'Allemagne s'intéresse beaucoup au développement et à l'amélioration du Danube, qui entrent dans les compétences de votre organisation. Ce qui est particulièrement encourageant c'est le fait qu'il n'existe, à l'heure actuelle, pratiquement pas de difficultés dans l'exécution technique des transports par bateau effectués sur le Danube. Les compagnies de navigation des différents Etats danubiens collaborent bien en entretenant des rapports très étroits.

Vous avez certainement appris que le Gouvernement de mon pays s'est décidé de nouveau, il y a quelques semaines, à achever, en fonction des crédits budgétaires disponibles, le canal Main-Danube et, par conséquent, la liaison avec le Rhin, le Main et le Danube ou vice-versa entre le Danube, le Main et le Rhin. A ce que nous pensons, d'ici-là les gouvernements auront encore à régler bien des questions. Dans ce contexte, je vous rappelle la déclaration que la délégation du Ministre fédéral des Transports a faite le 22 avril 1972 lors de la session de la Commission du Danube en précisant nos idées sur le sujet en cause.

Je souhaite que cette session plénière se déroule avec succès.

M. Agstner (Autriche):

Avant la clôture de cette séance plénière, permettez-moi de dire quelques mots pour exprimer ma gratitude et mes remerciements pour les paroles amicales, de collègue, que vous avez prononcées tant à mon égard qu'à l'égard de mon prédécesseur, M. Dengler. Je ne manquerai pas de transmettre à mon ami Dengler votre message et vos vœux, et je voudrais vous assurer que je ferai de mon mieux pour continuer à oeuvrer dans

le même esprit de coopération que celui qui a animé l'activité de mon prédécesseur dans l'accomplissement des tâches communes qui vont nous être confiées et pour que puissent se réaliser les travaux proposés pour cette session de la Commission du Danube.

M. Roska (Hongrie):

Au nom de la délégation hongroise et en mon propre nom également, je voudrais saluer tous ceux qui participent aux travaux de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube et leur souhaiter du succès dans leur activité.

Notre délégation est d'accord avec l'ordre du jour qui nous a été soumis et est prête à débattre les questions qui y sont inscrites. Les thèmes qui figurent à l'ordre du jour correspondent aux décisions et aux recommandations de la Commission du Danube.

Le cadre des questions techniques qui seront débattues à la Quarante-et-unième session est assez large. Ceci résulte, d'une part, du fait que le Plan de travail de la Commission pour 1982/1983 comportait de nombreuses questions d'ordre technique, et d'autre part, de ce que le projet de Plan de travail pour la période à venir envisage de trouver des solutions à nombre de problèmes relevant du même domaine. Je voudrais souhaiter beaucoup de succès au groupe de travail pour les questions techniques dans l'accomplissement de sa tâche responsable.

Le groupe de travail pour les questions financières aura à s'occuper de problèmes non moins importants. En effet, ce groupe est mandaté d'examiner le rapport financier pour l'exercice 1982 et de débattre le projet de budget pour l'année en cours. Sans vouloir entrer dans des détails, j'aimerais néanmoins faire remarquer dès à présent que le budget qui sera soumis pour adoption doit assurer une activité normale à notre organisation internationale tout en respectant le principe de l'économie et de la productivité du travail.

Au nom de la délégation hongroise, je souhaite encore une fois un travail fructueux à toutes les délégations qui prennent part à notre session.

M. Moussatov (Suppléant du Représentant de l'Union Soviétique):

En exprimant nos bons vœux à tous ceux qui participent à la présente session, je voudrais souligner que l'Union Soviétique accorde une grande importance à tous les aspects de l'activité de la Commission du Danube. C'est avec satisfaction que nous prenons note de ce que le travail fécond accompli par la Commission depuis 35 ans déjà concourt dans une grande mesure au développement d'une coopération fructueuse entre les pays danubiens. Ceci est important surtout dans la situation internationale actuellement si compliquée. Néanmoins, c'est avec optimisme que nous considérons le futur et c'est ce que témoignent clairement les paroles prononcées par le Secrétaire général du Comité central du Parti Communiste de l'Union Soviétique, le camarade J.V. Andropov, à l'occasion de la séance solennelle qui s'est tenue au Kremlin en l'honneur du 60^e anniversaire de la constitution de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Dans son discours, il a déclaré, entre autres, que l'URSS est en faveur de la coopération entre tous les peuples de la terre, une coopération qui soit large, fructueuse, exempte de dictat et d'immixtion dans les affaires d'autrui, qui offre des avantages mutuels et sert le bien de l'humanité toute entière. L'Union Soviétique fera tout ce qui dépend d'elle pour assurer aux générations actuelles et futures un avenir paisible et tranquille. Tel est l'objectif de sa politique et elle n'y renoncera pas.

Profitant de l'occasion qui m'a été offerte de prendre la parole, je voudrais également rappeler une des dispositions clé de la Déclaration politique des Etats Parties à l'Accord de Varsovie, adoptée lors de la réunion de Prague des 4 et 5 janvier de l'année en cours, selon laquelle la coopération entre les Etats, indépendamment de leurs systèmes sociaux, répond aux intérêts de tous les peuples, aux exigences qui sont vitales pour la consolidation de la paix générale.

Notre pays applique toujours cette position de principe à l'égard de tous les problèmes internationaux, dans le cadre de toutes les organisations internationales, y compris la Commission du Danube. C'est dans ce sens que je voudrais souhaiter à la Quarante-et-unième session un travail fructueux et couronné de succès, qui réponde

entièrement à l'esprit et à la lettre de la Convention de Belgrade de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube.

Le Président:

Je prie les groupes de travail de se réunir conformément au plan de déroulement de la session qui vient d'être adopté. Etant donné qu'ils ont nombre de questions à traiter, il faudrait qu'ils respectent strictement le temps assigné pour chacune d'elles.

Je vous souhaite encore une fois beaucoup de succès dans votre travail responsable et je clos la première séance plénière de la Quarante-et-unième session.

La séance est levée à 13^h10 min.

Le Président
de la Commission du Danube

Le Secrétaire
de la Commission du Danube

Signé: R. Urošev

Signé: B. Mitev

PROCES-VERBAL

N° 185

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

Séance tenue le 29 mars 1983
à Budapest

Président - M. Urošev

Représentants

République d'Autriche	- M. Agstner
République Populaire de Bulgarie	- M. Mitev
République Populaire Hongroise	- M. Roska
République Socialiste de Roumanie	- M. Bolojan
République Socialiste Tchécoslovaque	- M. Barčak
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	- M. Bazovsky
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	- M. Urošev

La séance est ouverte à 8 h 30 min.

Le Président de la Commission du Danube, M. Urošev:

J'ouvre la deuxième séance plénière de la Quarante-et-unième session ordinaire de la Commission du Danube.

Conformément au plan de déroulement de la session, nous devons examiner aujourd'hui les points 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour.

Pour l'examen des points 1, 2, 4 et 5, nous avons formé le groupe de travail pour les questions techniques qui a préparé son rapport. Je prie le président de ce groupe, M. Zatkalik, de bien vouloir présenter le rapport.

M. Zatkalik présente le rapport du groupe de travail pour les questions techniques - doc. CD/SES 41/12 (voir Annexes II).

Le Président remercie M. Zatkalik et prie les Représentants de se prononcer sur le rapport et sur les propositions qui y sont incluses.

M. Barčák (Tchécoslovaquie) demande d'accorder la parole à son suppléant, M. Rak.

M. Rak (Suppléant du Représentant de la Tchécoslovaquie):

Dans le domaine des questions techniques, la session actuelle a examiné des questions relevant de la navigation sur le Danube, notamment des problèmes d'ordre nautique, de radiocommunication et d'hydrotechnique et adoptera des décisions à leur sujet. L'accomplissement des tâches fixées par le Plan de travail pour la période écoulée et les nouvelles tâches envisagées pour la période à venir ont été également traitées et la solution de ces dernières constituera sans aucun doute un nouveau pas dans l'essor continu de la navigation sur le Danube.

C'est avec intérêt que nous avons écouté la communication faite à la première séance plénière par le représentant de la délégation du Ministère des Transports

de la RF d'Allemagne, le distingué M. Sengpiel. Selon cette communication, le gouvernement de son pays a décidé de reprendre les travaux de construction du canal Main-Danube afin d'achever la liaison Rhin-Danube. Nous avons également entendu la confirmation de la position de la RF d'Allemagne en ce qui concerne le régime de la navigation sur la liaison des deux grands fleuves internationaux d'Europe.

Permettez-moi de communiquer que la position de la République Socialiste Tchécoslovaque à ce sujet est reflétée dans l'allocution du chef de la délégation officielle de la Tchécoslovaquie, prononcée à l'occasion du 30^e anniversaire de la signature de la Convention de Belgrade de 1948, à la session tenue à Budapest en 1978; depuis lors, cette position n'a pas changé, c'est-à-dire que la question doit être résolue sur une base multilatérale.

Et enfin, je voudrais remercier tous nos collègues pour la coopération constructive qu'ils ont témoignée au cours des travaux du groupe de travail pour les questions techniques. La délégation tchécoslovaque votera en faveur de l'adoption de toutes les décisions proposées.

M. Mitev (Bulgarie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Stefanov.

M. Stefanov (Suppléant du Représentant de la Bulgarie):

La délégation bulgare souligne les bons résultats d'ordre pratique issus des séances du groupe de travail pour les questions techniques qui se sont déroulées sous la sage présidence de M. Zatkalik, conseiller de la délégation tchécoslovaque.

L'adoption, dans le cadre du groupe de travail, de la date de l'introduction des modifications et des compléments aux Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube ainsi que l'adoption des Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube représentent, de l'avis de la délégation bulgare, un nouveau succès dans les travaux visant à accroître la sécurité de la navigation. Le Plan de travail de la Commission du Danube, établi pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'à la Quarante-deuxième session, poursuit le même but.

Le Plan couvre les aspects multiples de l'activité de la Commission du Danube, tout en restant dans le cadre des tâches assignées à la Commission par la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube.

La délégation bulgare approuve les projets de décisions présentés sur les points 1, 2, 4 et 5 de l'ordre du jour et votera pour leur adoption.

Au nom de notre délégation, nous voudrions exprimer notre gratitude au président du groupe de travail pour les questions techniques, M. Zatkalik, qui a dirigé avec tact et compétence l'activité du groupe; nous voudrions également remercier tous les fonctionnaires du Secrétariat pour leur concours au bon déroulement des travaux et à l'accomplissement des tâches dont a été mandaté le groupe de travail pour les questions techniques.

M. Roska (Hongrie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Kovács.

M. Kovács (Suppléant du Représentant de la Hongrie):

La délégation hongroise constate avec satisfaction que les solutions trouvées aux questions d'ordre nautique et de radiocommunication inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail pour les questions techniques promouvront l'amélioration des conditions et de la sécurité de la navigation sur le Danube.

La réédition du Routier du Danube révisé offrira aux bateliers la possibilité de mieux connaître le Danube et pourra servir à tous ceux dont l'activité est liée à la navigation sur le Danube.

Nous nous félicitons de pouvoir communiquer à la Commission que la Hongrie est prête à mettre en vigueur les règles perfectionnées relatives à la navigation à l'aide du radar. Au courant de cette année, nos bâtiments seront équipés des installations requises et on envisage d'organiser sur une large échelle l'enseignement de ces règles aux intéressés.

D'autre part, nous voudrions profiter de l'occasion pour exprimer notre regret de voir que l'élaboration des recommandations relatives à la prévention de la pollution des eaux par la navigation ne se poursuit pas dans les délais prévus. Pour ce qui est de la discussion qui a eu lieu sur cette question au sein du groupe de travail, nous ne pouvons que regretter qu'on n'ait pas trouvé possible d'élaborer des mesures concertées répondant à l'importance du problème. Le fait que l'eau du Danube qui était buvable il y a 40 ans ne peut plus être utilisée à l'heure actuelle même pour se laver, est un avertissement sérieux.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Directeur et aux fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube pour le travail accompli depuis la Quarantième session dans le domaine des questions techniques et nautiques et également pour la bonne préparation et le bon déroulement des réunions d'experts.

D'autre part, permettez-nous d'exprimer notre gratitude au président du groupe de travail pour les questions techniques, M. Zatkalik qui, grâce à sa riche expérience et à ses connaissances en la matière, a contribué dans une large mesure à ce que le groupe de travail a pu achever son activité avec succès et mener à bonne fin la tâche qui lui a été confiée.

La délégation hongroise est d'accord avec le rapport du groupe de travail pour les questions techniques et votera pour l'adoption des projets de décisions qui y figurent.

M. Agstner (Autriche) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Binder.

M. Binder (Suppléant du Représentant de l'Autriche):

J'aimerais exprimer les vifs remerciements de la délégation d'Autriche à M. Zatkalik pour son activité au sein du groupe de travail pour les questions techniques. Il a présidé ce groupe avec une expérience extraordinaire, aussi le remercions-nous pour ce travail.

La délégation autrichienne va voter naturellement en faveur de ce rapport.

M. Bolojan (Roumanie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Secarin.

M. Secarin (Suppléant du Représentant de la Roumanie):

La délégation roumaine tient à relever les bons résultats obtenus par le groupe de travail pour les questions techniques, sous la présidence qualifiée et compétente de M. Zatkalik, conseiller de la délégation tchécoslovaque, qui a examiné un nombre important de sujets relevant des domaines nautique, de radiocommunication, hydrotechnique et hydrométéorologique intéressant la navigation sur le Danube - doc. CD/SES 41/12.

Nous apprécions hautement l'esprit de coopération grâce auquel le groupe de travail a pu mener à bonne fin, dans l'ensemble, l'examen des problèmes qui lui ont été confiés par la session.

Il ne fait pas de doute à cet égard que les études visant à améliorer le Routier du Danube, les Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube, à réaliser les procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques, et d'autres questions de ce genre constituent les fruits d'efforts assidus dont l'utilité pour la navigation sur le Danube ne tardera pas à se faire sentir.

Tel n'est pas le cas, à notre avis, de la réédition de la carte générale du Danube au sujet de laquelle la délégation roumaine a formulé des réserves qu'elle entend maintenir malgré sa position favorable à l'égard de l'ensemble des questions techniques et du plan de travail de la Commission du Danube adoptés par le groupe de travail.

La délégation roumaine tient à exprimer à cette occasion ses remerciements à toutes les délégations ici présentes, au président du groupe de travail pour les questions techniques pour le grand travail accompli, ainsi qu'au Secrétariat, à Monsieur le Directeur du Secrétariat, à tous les collaborateurs, pour leur aide précieuse apportée à notre oeuvre commune.

Pour conclure, Monsieur le Président, la délégation roumaine demande, sur la base des dispositions de l'article 26 des Règles de procédure, un vote séparé sur le point 2 du projet de décision qui figure sous le point I du rapport du groupe de travail pour les questions techniques qui vient d'être présenté.

M. Bazovsky (Union Soviétique) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Moussatov.

M. Moussatov (Suppléant du Représentant de l'Union Soviétique):

La délégation soviétique a écouté avec satisfaction le rapport du groupe de travail pour les questions techniques présenté par le président du groupe, M. Zatkalik, et apprécie hautement les résultats des travaux de la Commission dans le domaine des questions techniques à résoudre.

La délégation soviétique souligne le travail fructueux des réunions d'experts pour les questions techniques et les questions de radiocommunication, qui ont soumis au groupe de travail d'importants documents d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique et de radiocommunication.

La décision prise par la présente session d'entamer la réédition des cartes de pilotage du Danube selon le nouveau schéma déjà adopté est d'une grande portée pratique pour la navigation.

Notre délégation accorde une grande importance à la concertation de la date du 1^{er} janvier 1984 pour la mise en vigueur de la nouvelle rédaction du chapitre des DFND que la Commission du Danube a adoptée antérieurement et qui traite de la navigation dans des conditions de visibilité réduite.

La rédaction établie par la Commission correspond, dans son essence, au contenu des articles analogues du CEVNI et du règlement de navigation rhénan; ayant en vue les perspectives de la création d'un réseau uniforme de voies navigables européennes d'intérêt international, c'est là - à notre avis - un fait important.

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a réalisé un travail considérable en analysant l'accomplissement du Plan des grands travaux sur le Danube pour la période allant jusqu'à 1980 et en établissant le projet du plan de ces travaux pour 1981-1990. Nous espérons que les autorités compétentes des pays danubiens trouveront des solutions concertées à certaines questions non encore résolues et que la prochaine session de la Commission pourra examiner et approuver le projet du Plan des grands travaux.

De l'avis de la délégation soviétique, le projet de Plan de travail de la Commission pour 1983/1984, préparé par le groupe de travail, contient de nombreuses et importantes questions liées à l'amélioration continue de la navigation sur le Danube, et notamment la poursuite du travail sur la réédition du Routier du Danube, l'édition d'une nouvelle carte générale du Danube, la réédition du Guide des bateliers, et d'autres.

La délégation soviétique apprécie hautement les résultats obtenus par le groupe de travail pour les questions techniques et votera pour l'adoption du rapport et des projets de décisions qui y figurent.

Le Président propose de passer au vote. Tenant compte de la demande de la délégation roumaine, il met au vote le projet de décision au point 1 de l'ordre du jour, sans le chiffre 2 dudit projet.

Le projet de décision, sans le chiffre 2, est adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 41/28 (voir Annexes I).

Le Président met au vote le chiffre 2 du projet de décision au point 1 de l'ordre du jour.

Le chiffre 2 du projet de décision est adopté par 6 voix pour et une voix contre (Roumanie).

Le Président constate que la décision sur le point 1 de l'ordre du jour a été adoptée.

Le Président met au vote le projet de décision au point 2 de l'ordre du jour - Questions hydrotechniques.

Le projet de décision au point 2 de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 41/29 (voir Annexes I).

Le Président met au vote le projet de décision aux points 4 et 5 de l'ordre du jour.

Le projet de décision concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission pour 1982/1983 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1983/1984 est adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 41/30 (voir Annexes I).

Le Président remercie M. Zatkalik, président du groupe de travail pour les questions techniques et tous ceux qui ont pris part aux travaux de ce groupe qui, sous la sage direction de son président et grâce à l'esprit de coopération et au désir d'entente de ses participants, a effectué un travail fructueux et fort important pour la Commission du Danube.

Le Président propose de passer à l'examen des points 6 et 7 de l'ordre du jour, confié au groupe de travail pour les questions financières, et prie M. Binder, président de ce groupe de travail de présenter le rapport.

M. Binder présente le rapport du groupe de travail - doc. CD/SES 41/21 (voir Annexes II).

Le Président remercie M. Binder et invite les Représentants à se prononcer sur le rapport présenté et sur les propositions qui y figurent.

M. Mitev (Bulgarie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Stefanov.

M. Stefanov (Suppléant du Représentant de la Bulgarie):

La première séance plénière de la Quarante-et-unième session a chargé le groupe de travail pour les questions financières d'analyser le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget pour 1982 et de se prononcer sur le projet de budget pour 1983.

Notre délégation estime que le groupe de travail, sous la direction compétente de son président, M. Binder, a rempli son mandat. Au cours des discussions, le président du groupe de travail, M. Binder, Suppléant du Représentant de l'Autriche, a formulé le désir des pays membres de la Commission du Danube d'allouer des sommes optima à chaque article du devis des dépenses, ce en prenant en considération la nécessité d'une économie générale, d'une part, et les besoins réels de la Commission du Danube, d'autre part; cette manière de procéder a permis de résoudre favorablement les problèmes traités.

En ce qui concerne la question du loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube, nous devons noter, à notre regret, que pour le moment une solution adéquate n'y a pas été trouvée. Nous espérons qu'une solution mutuellement acceptable, offrant des avantages à tous les pays membres de la Commission du Danube, lui sera trouvée dans un proche avenir.

La délégation bulgare approuve les projets de décisions sur toutes les questions qui ont été traitées par le groupe de travail pour les questions financières et votera pour leur adoption.

Le projet de décision au point 6 de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 41/31 (voir Annexes I).

Le Président met au vote le projet de décision au point 7 de l'ordre du jour - Projet de budget de la Commission du Danube pour 1983.

Le budget de la Commission du Danube pour 1983 est adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 41/32 (voir Annexes I).

Le Président met au vote le projet de décision concernant la question du loyer de l'immeuble siège de la Commission du Danube et la possibilité de transférer le poste d'interprète-archiviste-bibliothécaire au Tableau du personnel du Secrétariat.

La décision est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 41/33 (voir Annexes I).

Le Président remercie M. Binder, président du groupe de travail pour les questions financières et tous ceux qui ont pris part aux travaux du groupe. Leur tâche n'était pas facile, ils ont dû débattre des questions d'une grande complexité et formuler des propositions quant à leur solution.

Le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour. Les projets de décisions relatifs à ce point ont été distribués aux Représentants.

Le Président propose de voter sur la décision concernant la libération de M. V.P. FEDENKO du poste de directeur-adjoint - chef de la Section technique.

La décision est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 41/23 (voir Annexes I).

M. Bazovsky (Union Soviétique):

La délégation de l'Union Soviétique soumet à la session la candidature de M. VERESOTSKY Edouard Sergueïevitch au poste de directeur-adjoint - chef de la Section technique. M. Veresotsky est né en 1931; il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole des hautes études maritimes de Léninegrad. Il possède une riche expé-

rience de travail à bord de navires maritimes de l'Union Soviétique et dans l'administration centrale du Ministère de la Flotte maritime de l'URSS où au cours des dix dernières années il était chef de département et s'est occupé des questions techniques et économiques liées à la navigation sur le Danube. Il parle l'anglais et l'allemand.

La délégation soviétique exprime sa certitude que M. Veresotsky saura s'acquitter avec succès des tâches qu'il aura à accomplir à la Commission du Danube.

Si la session approuve sa candidature, M. Veresotsky pourra entrer en fonctions et occuper le poste de directeur-adjoint - chef de la Section technique du Secrétariat le 22 avril 1983.

Le Président, mettant au vote la décision concernant la nomination de M. E.S. Veresotsky au poste de directeur-adjoint - chef de la Section technique du Secrétariat, à occuper à partir du 22 avril 1983, dit que les paroles prononcées par M. Bazovsky à l'égard de M. Veresotsky lui donnent la certitude que les tâches dont il sera chargé seront accomplies comme elles l'étaient par M. Fedenko.

La décision est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 41/24 (voir Annexes I).

Le Président met au vote la décision concernant la libération de M. Dr Eugen BURESCH, directeur-adjoint - chef de la Section administrative du Secrétariat.

La décision est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 41/25 (voir Annexes I).

M. Ağstner (Autriche):

Permettez-moi d'exposer en quelques mots la raison pour laquelle M. Buresch quitte la Commission du Danube. M. Buresch a atteint l'âge de 65 ans, âge de la retraite en Autriche, et c'est pourquoi il est libéré de son poste du côté de l'Autriche. Pour le remplacer, nous soumettons la candidature de M. Rudolf STRAIT, qui est né en 1920. M. Strait est entré dans le service diplomatique en 1948, il a rempli de nombreuses fonctions à l'é-

tranger, en Europe et en Amérique Latine et possède une très grande expérience. Je suis convaincu qu'il remplira sa tâche dans le même esprit que M. Buresch.

Le Président:

M. Agstner vient de nous faire connaître la raison pour laquelle M. Dr Buresch nous quitte et de nous soumettre sa proposition de nommer au poste de directeur-adjoint - chef de la Section administrative M. Rudolf Strait. M. Strait est un fonctionnaire du Ministère des Affaires Etrangères, qui a une grande expérience de travail dans le domaine diplomatique. Je suis persuadé qu'il mènera à bonne fin les tâches qui lui seront confiées.

Le Président met au vote la décision concernant la nomination de M. Strait au poste de directeur-adjoint - chef de la Section administrative du Secrétariat.

La décision est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 41/26 (voir Annexes I).

Le Président souhaite aux fonctionnaires nouvellement nommés aux postes de directeurs-adjoints du Secrétariat de la Commission du Danube de grands succès dans leur activité et propose de passer au point 9 de l'ordre du jour: "Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube", dont le projet a été préparé par le Secrétariat et est soumis à la session.

Ne voyant pas d'observation, le Président met au vote le projet de l'"Ordre du jour à titre d'orientation et la date de convocation de la Quarante-deuxième session", qui est adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 41/22 (voir Annexes III).

Le Président suggère d'examiner dans le cadre du point 10 le texte du communiqué qui sera remis à la presse et dont le projet a été préparé par le Secrétariat.

Constatant qu'il n'y a pas d'observation, le Président note que le texte soumis a été approuvé et prie le Secrétariat de le remettre à la presse.

Le Président:

La Quarante-et-unième session touche à sa fin. Je pense exprimer l'opinion de nous tous en disant qu'elle a été fructueuse et s'est déroulée dans une atmosphère de travail. Toutes les délégations ont abordé d'une manière constructive les questions incluses à l'ordre du jour et grâce à leur désir de trouver des solutions acceptables pour tous, nous avons réussi à obtenir des résultats positifs.

Au cours de leurs séances, les groupes de travail ont débattu et concerté nombre de questions relevant des domaines de la navigation, des radiocommunications, de l'hydrotechnique et d'autres, et à notre séance plénière d'aujourd'hui nous avons adopté des décisions à leur sujet. Le Plan de travail et le budget de la Commission pour la période à venir ont été également approuvés.

La décision prise quant à l'introduction des modifications aux DFND montre une fois de plus que la Commission du Danube est animée du désir que les règles de route appliquées sur le Danube correspondent à celles qui sont élaborées dans le cadre de la Commission Economique pour l'Europe en vue de leur mise en application sur le réseau des voies navigables intérieures d'Europe.

La session actuelle a fait un nouveau pas vers le perfectionnement du service des radiocommunications en adoptant les règles et procédures de communication radiotéléphonique dans la navigation sur le Danube.

L'Information sur l'entretien du chenal navigable que nous avons examinée présente un tableau clair de ce que les pays danubiens accordent des moyens considérables et exécutent de grands travaux pour maintenir et améliorer les conditions de la navigation sur leurs secteurs respectifs du Danube.

Dans l'intérêt de la sécurité de la navigation, ils exécutent des travaux de régularisation et des dragages, assurent le balisage du chenal, accomplissent des travaux hydrotechniques, hydrologiques et des dragages hydrographiques, organisent le service d'information et de communication d'avis aux bateliers et prennent d'autres mesures. Ceci est encore une preuve de ce que les Etats danubiens mettent en oeuvre les dispositions de la Convention relative au régime de la naviga-

tion sur le Danube et, dans le cas présent, appliquent les dispositions de l'art. 3 en vertu duquel ils se sont engagés à maintenir leurs secteurs du Danube en état de navigabilité pour les bâtiments fluviaux et en ce qui concerne les secteurs appropriés pour les bâtiments de mer, à exécuter les travaux nécessaires pour assurer et améliorer les conditions de la navigation.

Je pense pouvoir souligner notre satisfaction de voir que le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période écoulée a été accompli avec succès et d'une manière qui témoigne de la haute qualité des travaux, et ce grâce à la contribution active des autorités compétentes des pays danubiens et au travail qualifié du Secrétariat de la Commission du Danube.

Toutefois, nous ne devons pas oublier que le Plan de travail que nous venons d'adopter pour la période allant jusqu'à la Quarante-deuxième session est peut-être encore plus volumineux et comporte nombre de questions qui exigent des solutions urgentes pour que le développement de la navigation danubienne puisse se poursuivre conformément aux prévisions de la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube. Je suis convaincu que ce plan-ci également sera accompli avec succès.

Je ne peux manquer de mentionner que dans la situation internationale actuelle fort complexe, les pays danubiens déploient leurs efforts pour approfondir la compréhension mutuelle et la coopération internationale dans le cadre de la Commission du Danube, et qu'ils se prononcent en faveur de la consolidation de la paix sur notre continent. C'est l'extension de cette coopération qu'il faut poursuivre à tous les niveaux, aussi bien dans le cadre de la Commission du Danube qu'au sein de son Secrétariat.

J'estime qu'il est de mon devoir de remercier tous les Représentants et tous les membres des délégations pour l'atmosphère saine et confiante créée au sein de notre organisation.

Je regrette sincèrement que MM. Fedenko et Buresch, des fonctionnaires hautement qualifiés, qui ont travaillé pendant cinq ans au Secrétariat de la Commission aux postes responsables de directeur-adjoint - chef de la Section technique et de directeur-adjoint - chef de la Section administrative, nous quittent.

Grâce à ses vastes connaissances dans le domaine de la navigation, M. Fedenko a pu contribuer grandement aux travaux de la Commission et, par sa participation à des réunions d'organisations internationales, il a concouru à l'accroissement du prestige de la Commission.

M. Dr Buresch, par sa riche expérience dans le travail diplomatique et sa parfaite connaissance des problèmes juridiques du Danube a, lui aussi, apporté un grand concours aux travaux de la Commission du Danube.

Permettez-moi de leur exprimer, au nom de la Commission du Danube, notre gratitude et nos vœux de succès et de bonne santé.

Je voudrais également souhaiter aux directeurs-adjoints qui viennent d'être nommés beaucoup de succès dans leur activité et les assurer que tout notre concours leur est acquis dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Au nom de nous tous je voudrais remercier le Directeur du Secrétariat, M. Kincel, les directeur-adjoints et tous les collaborateurs du Secrétariat de la Commission pour la bonne préparation des documents et de la session, grâce à quoi ils ont contribué dans une grande mesure au succès du déroulement de la Quarante-et-unième session de la Commission.

Messieurs les Représentants, y a-t-il quelqu'un qui désirerait encore prendre la parole?

M. Roska (Hongrie):

En premier lieu, je voudrais m'excuser de n'avoir pas demandé la parole plus tôt, mais c'est par souci d'économie de temps, pour ne pas devoir la demander deux ou trois fois.

Excusez-moi également de ce que mon intervention portera peut-être un caractère éclectique.

Pour commencer, je voudrais m'associer aux paroles de notre honorable Président et au nom de la délégation hongroise, et surtout en mon propre nom, exprimer notre reconnaissance à M. Fedenko et à M. Buresch pour leur travail. Ils ont tous les deux, collaborateurs distin-

gués du Secrétariat, déployé une activité positive. Maintenant, quand leur travail prend fin ici et qu'ils quittent Budapest, j'espère qu'ils garderont les meilleurs souvenirs du Secrétariat de la Commission du Danube et nourriront des sentiments de reconnaissance à son égard. A M. Fedenko, j'exprime mes meilleurs vœux de succès dans son nouveau travail et lui souhaite du bonheur dans sa vie privée. Si j'ai bien compris les paroles prononcées par M. Agstner, alors je souhaite à M. Buresch un bon repos et, pour qu'il puisse en jouir longuement, une bonne santé et du bonheur.

Je voudrais saluer M. Veresotsky et M. Strait à l'occasion de leur nomination à leurs postes au Secrétariat. Au nom de la délégation hongroise, je puis les assurer que nous sommes prêts à leur offrir notre concours dans leur travail, et connaissant le travail au Secrétariat de la Commission, je pense qu'ils en auront besoin, tout comme ils auront besoin du concours des délégations des autres pays. Je leur souhaite beaucoup de succès, une bonne santé et du bonheur.

La délégation hongroise constate avec satisfaction que la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube a, grâce à l'esprit de compréhension mutuelle et à la recherche en commun de solutions constructives, accompli un travail fructueux. Les groupes de travail ont soumis à la session des décisions aux divers points de l'ordre du jour. J'estime que tous les documents que nous avons adoptés contribueront à ce que le Danube, en tant que voie d'eau internationale, soit exploité de mieux en mieux.

Je voudrais souligner qu'au mois d'août de cette année il y aura 35 ans que les pays membres de la Commission ont signé à Belgrade la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, qui est valable de nos jours aussi et sert d'orientation pour nous tous. Il serait agréable de pouvoir fêter cet anniversaire par des succès communs.

Je pense que le jour approche où, du point de vue du transport par voie d'eau, les voies navigables d'Europe franchiront les limites des bassins collecteurs. La liaison Rhin-Main-Danube, assurée au moyen de canaux, s'achèvera dans un délai prévisible. Et si l'on trouve les solutions qui donneront satisfaction à tous les intéressés, le rêve séculaire se verra réalisé.

Sans vouloir entrer dans les détails, je tiens à rappeler la position hongroise bien connue - et exposée à plusieurs reprises dans le cadre de la Commission du Danube - en ce qui concerne le règlement possible de la question de la voie d'eau internationale traversant l'Europe.

Au nom de la délégation hongroise, je voudrais exprimer mes remerciements aux présidents des deux groupes de travail et aux membres de ces groupes pour le travail accompli.

Toutefois, je me vois contraint de confirmer notre position au sujet du rapport qui a été présenté par le groupe de travail pour les questions financières. Je voudrais faire remarquer que toute discussion au sujet du loyer de l'immeuble siège de la Commission est sans fondement si elle ignore, dans quelque mesure que ce soit, l'Accord qui a été conclu entre le Gouvernement de la République Populaire Hongroise et la Commission du Danube sur la question du siège de la Commission du Danube en République Populaire Hongroise.

Au nom de la délégation hongroise, j'exprime nos remerciements au Directeur et aux fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube pour le travail accompli depuis la dernière session, pour la préparation de la présente session et son déroulement avec succès. Je leur souhaite de nouveaux succès et une bonne santé. Je souhaite également à tous les participants à la session un séjour agréable en Hongrie et un retour heureux dans leur patrie.

M. Bazovsky (Union Soviétique):

Résumant les travaux de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube, il convient de constater qu'elle s'est déroulée avec succès, dans l'esprit traditionnel de coopération et d'entente mutuelle qui, depuis 35 ans déjà, caractérise les relations entre les Etats danubiens. Il est certain que les décisions prises par la présente session permettront de continuer l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube et qu'elles posent la base de la poursuite fructueuse de l'activité de la Commission dans l'année à venir, car elles sont pleinement conformes aux stipulations de la Convention de 1948 signée à Belgrade.

En connexion avec la décision du Gouvernement de la RF d'Allemagne d'achever la construction du canal Main-Danube, nous réaffirmons notre position bien connue que les questions de la navigation sur la future liaison Rhin-Main-Danube, qui portera un caractère international, doivent trouver leurs solutions en vertu d'une concertation multilatérale.

Au nom de la délégation soviétique, j'estime de mon devoir d'exprimer notre reconnaissance à la Commission du Danube, aux présidents des groupes de travail pour les questions techniques et financières, ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part aux travaux de ces groupes qui ont réalisé un grand et utile travail. Je voudrais aussi vous faire part de ma certitude que le Plan de travail adopté par la session pour la période à venir sera accompli avec succès.

M. Mitev (Bulgarie):

La délégation de la République Populaire de Bulgarie est aussi de l'avis que la Quarante-et-unième session de la Commission s'est déroulée avec succès.

Nous venons d'adopter diverses décisions qui confirment les résultats du travail de la session; nous avons approuvé le Plan de travail pour la période allant jusqu'à la Quarante-deuxième session et le budget de la Commission pour 1983.

Notre délégation estime qu'au courant de cette année également, qui marque le 35^e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, la Commission du Danube, fondée en vertu de cette Convention, remplira avec honneur toutes les tâches qui lui sont confiées dans l'intérêt de la navigation de tous les pays danubiens.

Depuis 35 ans déjà, la Convention garantit la libre navigation sur le Danube pour les bateaux de tous les pays, indépendamment de leur pavillon.

La libre navigation sur le Danube était et reste un facteur puissant, qui joue un rôle favorable dans le développement fructueux entre les pays des relations et de la coopération dans les domaines de la navigation, du commerce extérieur, du tourisme et de la culture.

Au nom de la délégation bulgare, je voudrais m'associer aux paroles prononcées par le Représentant de l'Union Soviétique, M. Bazovsky et par le Représentant de la Hongrie, M. Roska, en ce qui concerne la navigation future sur le système Rhin-Main-Danube et souligner que la position de mon Gouvernement à l'égard de la question des conditions de la navigation sur ce système à partir de la Mer du Nord jusqu'à la Mer Noire, et notamment sur le canal Main-Danube, reste inchangée et claire. Le Gouvernement de la République Populaire de Bulgarie se prononce en faveur d'une navigation exempte de toute restriction et discrimination, d'une coopération multimodale, et pour la confiance dans le domaine des activités économiques des peuples des pays des bassins danubien et rhénan.

M. Fedenko (Directeur-adjoint - chef de la Section technique du Secrétariat de la Commission):

Je voudrais en premier lieu remercier sincèrement les paroles cordiales prononcées à mon égard et aussi l'appréciation donnée à mon travail.

Il va de soi que ces bonnes paroles n'ont pas été prononcées uniquement à l'adresse de Fedenko; je les interprète comme une appréciation de l'activité de tous les collaborateurs du Secrétariat de la Commission qui accomplissent leurs tâches en travaillant sur les questions qui vous sont soumises et au sujet desquelles vous prenez des décisions.

Je m'estime honoré d'avoir eu la possibilité de travailler et vivre en Hongrie durant cinq années et je dois vous avouer sincèrement que c'était pour moi de belles années.

Je voudrais remercier en la personne de M. Roska, le Représentant de la République Populaire Hongroise à la Commission du Danube, le Gouvernement de la République Populaire Hongroise pour les conditions favorables offertes aux fonctionnaires du Secrétariat, et en particulier à la Commission du Danube.

A mon tour, je voudrais vous souhaiter à tous une bonne santé, du bonheur, de grands succès dans le travail, dans l'intérêt de la paix sur la terre.

M. Buresch (Directeur-adjoint - chef de la Section administrative du Secrétariat de la Commission):

Permettez-moi de vous remercier Monsieur le Président et tous les participants à cette session qui avez trouvé de bonnes paroles à mon égard et à l'égard de mon travail ici à la Commission.

Je suis reconnaissant à mon sort et à mon service à Vienne qu'à la fin de ma carrière mon chemin m'a conduit à l'Est de mon pays; c'est pour la première fois de ma vie que je suis venu en Hongrie et c'est pour la première fois que j'ai pu prendre connaissance des conditions de vie à l'Est de ma patrie.

Je puis vous assurer tous que je me souviendrai toujours avec grand plaisir et aussi avec gratitude de l'accueil que j'ai reçu ici de la part des Représentants et de la part du Secrétariat.

Le Président:

Si vous voulez bien me le permettre, j'aurais seulement quelques mots à ajouter.

Tout d'abord, je voudrais remercier les Représentants de la Hongrie, de la Bulgarie et de l'URSS pour leur intervention.

En ma qualité de Président, j'aurais une petite observation. Il m'est difficile de comprendre les paroles qui ont été prononcées par M. Roska, le Représentant de la République Populaire Hongroise. Je voudrais dire seulement que, ni la Direction de la Commission du Danube, ni le groupe de travail pour les questions financières ne voulaient d'aucune manière ignorer les dispositions qui sont appliquées dans le pays siège de la Commission du Danube. Je voudrais vous assurer qu'en commun avec les autorités compétentes nous allons essayer de trouver la meilleure solution à la question du loyer. Et c'est de cette manière que j'ai compris les conclusions du groupe de travail pour les questions financières, notamment que nous devons déployer encore nos efforts pour trouver la solution la meilleure.

Je voudrais remercier tous les Représentants pour leurs interventions, et je voudrais encore une fois remercier MM. Fedenko et Buresch pour leur activité et

souhaiter à MM. Veresotsky et Strait un bon travail et les assurer de notre concours.

Et maintenant que nous sommes arrivés à la fin de notre session, je vous souhaite à tous une bonne santé, de nouveaux succès dans votre travail et un retour heureux dans vos patries.

Je déclare la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube clôturée.

La séance est levée à 11^h05 min.

Le Président
de la Commission du Danube

Le Secrétaire
de la Commission du Danube

Signé: R. Urošev

Signé: B. Mitev

ANNEXES

I

D E C I S I O N S

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant les questions de navigation et de
radiocommunication

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

Après avoir examiné le point 1 de l'ordre du jour, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver les Tableaux 1, 2 et 3 du Routier du Danube (doc. CD/SES 41/7);

2. d'approuver le schéma de la Carte générale du Danube (doc. CD/SES 41/19);

3. de mettre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1984 la nouvelle rédaction de la partie F du chapitre 6 et les compléments à l'art. 1.01 des DFND (doc. CD/SES 40/15 et 40/10);

4. d'adopter les Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décimétriques dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 41/16);

5. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de la navigation (doc. CD/SES 41/14);

6. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. CD/SES 41/15);

7. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et des questions de radiocommunication (doc. CD/SES 41/12).

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant les questions hydrotechniques

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

Après avoir examiné le point 2 de l'ordre du jour, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982 (doc. CD/SES 41/3);

2. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 41/14);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 41/12).

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat
sur l'accomplissement du Plan de travail pour
1982/1983 et le projet de Plan de travail de la
Commission du Danube pour 1983/1984

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

Après avoir examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1982 au 21 mars 1983 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'à la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1982 au 21 mars 1983 (doc. CD/SES 41/1);

2. d'adopter le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'au 18 mars 1984 (doc. CD/SES 41/27);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 41/12).

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat
sur l'exécution du budget de la Commission du Danube
pour 1982

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

Ayant examiné le Rapport du Directeur sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1982 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 6 de l'ordre du jour, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1) d'approuver le Rapport sur l'exécution du budget et le bilan de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1982:

Exécution du budget

Chapitre des recettes	11,893.152,27 Ft
Chapitre des dépenses	10,864.441,69 "

Bilan

Actif	1,028.710,58 Ft
Passif	1,028.710,58 "

conformément à l'Annexe 1 au doc. CD/SES 41/4;

2) de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1983 le solde du budget pour 1982 qui s'élève à 1,028.710,58 Ft;

3) d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 6 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 41/21.

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant le projet de budget de la Commission
du Danube pour 1983

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

Ayant examiné le projet de budget de la Commission du Danube pour 1983 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1) d'approuver le budget de la Commission du Danube pour 1983 dans la somme de

11,875.000 Ft pour son chapitre des recettes, et
11,875.000 Ft pour son chapitre des dépenses

- doc. CD/SES 41/18;

de fixer les annuités des Etats-membres pour 1983, établies conformément à l'art. 10 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube afin de couvrir les frais d'entretien de la Commission, dans le montant de 1,640.500 Ft par Etat-membre;

2) de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1983 le solde du bilan au 31 décembre 1982, qui s'élève à 1,028.710,58 Ft;

3) d'approuver, à partir du 1^{er} janvier 1983, les nouveaux appointements des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission conformément aux Annexes 1 et 2 au doc. CD/SES 41/21;

4) d'établir, à partir du 1^{er} janvier 1983, les allocations pour enfants, versées aux fonctionnaires inscrits au Tableau du personnel conformément à l'art. 13 du Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat, respectivement à 1.160 Ft et à 1.520 Ft par enfant et par mois;

5) d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 41/21.

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

sur la question du loyer de l'immeuble siège de la Commission du Danube et sur la possibilité de transférer le poste d'"Interprète-archiviste-bibliothécaire" au Tableau du personnel du Secrétariat

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

Ayant examiné la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières traitant de l'Aide-mémoire en date du 9 novembre 1982 établi par le Secrétariat de la Commission du Danube, et de la lettre de la Direction pour le Service du Corps Diplomatique - Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise, N° 21-28/82, du 21.12.1982, sur la question du loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube, ainsi que la Note du Secrétariat de la Commission du Danube N° CD 2/I-1983, du 6 janvier 1983, sur la possibilité de transférer le poste d'"Interprète-archiviste-bibliothécaire" au Tableau du personnel du Secrétariat, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

- d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières traitant des questions exposées ci-haut (doc. CD/SES 41/21).

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant la libération du directeur-adjoint -
chef de la Section technique du Secrétariat de
la Commission du Danube

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

En vertu de la lettre du Représentant de l'Union
des Républiques Socialistes Soviétiques à la Commission
du Danube, en date du 11 février 1983, la Quarante-et-
unième session de la Commission du Danube DECIDE:

- de libérer M. FEDENKO Vassili Petrovitch, citoyen
de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de
ses fonctions de directeur-adjoint - chef de la Section
technique, à partir du 22 avril 1983.

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant la nomination du directeur-adjoint -
chef de la Section technique du Secrétariat de
de la Commission du Danube

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

Conformément à l'art. 42 des Règles de procédure
de la Commission du Danube, la Quarante-et-unième ses-
sion de la Commission du Danube DECIDE:

- de nommer M. VERESOTSKY Edouard Sergueievitch,
citoyen de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques,
au poste de directeur-adjoint - chef de la Section
technique du Secrétariat, à partir du 22 avril 1983.

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant la libération du directeur-adjoint -
chef de la Section administrative du Secrétariat
de la Commission du Danube

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

En vertu de la lettre du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube, en date du 17 décembre 1982, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

- de libérer M. Dr BURESCH Eugen, citoyen de la République d'Autriche, de ses fonctions de directeur-adjoint - chef de la Section administrative du Secrétariat de la Commission.

DECISION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant la nomination du directeur-adjoint -
chef de la Section administrative du Secrétariat
de la Commission du Danube

(Adoptée à la séance plénière du 29 mars 1983)

Conformément à l'art. 42 des Règles de procédure de
la Commission du Danube, la Quarante-et-unième session
de la Commission du Danube DECIDE:

- de nommer M. STRAIT Rudolf, citoyen de la Répu-
blique d'Autriche, au poste de directeur-adjoint - chef
de la Section administrative du Secrétariat.

ANNEXES

II

RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

R A P P O R T

du groupe de travail pour les questions techniques

Le groupe de travail pour les questions techniques, formé en vertu de l'art. 6 des Règles de procédure et de la décision adoptée par la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube à sa séance plénière du 22 mars 1983, a tenu ses séances les 22, 23, 24 et 26 mars 1983.

Aux séances du groupe de travail ont participé:

Délégation autrichienne

- M. Binder
M. Strait
M. Niesner
M. Leinschitz
M. Glasel
M. Steindl
M. Spörg
Mme Stanzer

Délégation bulgare

- M. Stefanov
M. Jivodinov
M. Koïtchev
M. Marinov

Délégation hongroise

- M. Berend
M. Kiss L.
M. Barta
M. Kiss J.
M. Kovács Gy.
M. Máté
M. Horváth

Délégation roumaine

- M. Radu
M. Secarin
M. Mateescu
M. Cristea
M. Constantin
M. Hațeganu

Délégation soviétique

- M. Veresotsky
M. Vorontzov
M. Zalavsky
M. Dementiev

Délégation tchécoslovaque

- M. Rak
M. Zatkalik
M. Mađaj
Mme Švehlova
M. Užak
M. Cibak

Délégation yougoslave

- M. Stalio
M. Zec
M. Božić
M. Janković

Ministère des Transports
de la RF d'Allemagne

- M. Sengpiel
M. Seif
M. Steinmetz

Commission Economique pour
l'Europe de l'ONU

- M. Duquesne
M. Strasser

Union Internationale des
Télécommunications

- M. Kourakov

Commission de l'Oder

- M. Kachel
M. Chaszczowski

Aux séances du groupe de travail ont également pris part des fonctionnaires du Secrétariat: MM. Kincel, Fedenko, Buresch, Petkov, Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Gheorghe, Pavlović, Wolfzettel, Iordanov.

Sur la proposition de M. Vorontzov, conseiller de la délégation soviétique, soutenue par M. Secarin, suppléant du Représentant de la République Socialiste de Roumanie, M. Zatkalik, conseiller de la délégation tchécoslovaque, a été élu président du groupe de travail.

Le groupe de travail pour les questions techniques a débattu les points 1, 2, 4 et 5 de l'ordre du jour, à savoir:

1. Questions nautiques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de la navigation, y compris:
 - Projet des Tableaux 1, 2 et 3 du Routier du Danube;
 - Projet de schéma de la Carte générale du Danube;
 - Décision concernant la mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1984 de la nouvelle rédaction de la partie F du chapitre 6 et des compléments à l'art. 1.01 des DFND.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication, y compris:
 - Projet de Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube.

2. Questions hydrotechniques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydro-techniques;
 - b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982.
4. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1982 au 21 mars 1983.
5. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'à la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.
- Liste à titre d'orientation de la participation de fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 1983.

a) Le groupe de travail a débattu la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de navigation et des annexes à ce Rapport.

Ayant examiné le projet des Tableaux 1, 2 et 3 du Routier du Danube, le groupe de travail a adopté les Tableaux précisés et a décidé de les soumettre à l'approbation de la Quarante-et-unième session - doc. CD/SES 41/7*.

Après avoir examiné le projet du schéma de la Carte générale du Danube avec les propositions relatives au contenu de la Carte exposées dans le document CD/SES 41/8, le groupe de travail a adopté le schéma précisé (doc. CD/SES 41/19) et a décidé de le soumettre à la Quarante-et-unième session pour approbation.

A ce sujet, la délégation roumaine a communiqué sa position, à savoir:

La délégation roumaine considère que l'édition de cartes à la Commission du Danube doit être en concurrence avec la compétence de la Commission ainsi qu'elle est définie à l'art. 8 de la Convention de Belgrade relative au régime de la navigation sur le Danube. Les cartes éditées par la Commission ont à s'occuper de la partie navigable du Danube, conformément à l'art. 2, et à satisfaire aux besoins de la navigation, conformément à l'art. 8/j de la Convention. Tel n'est pas le cas de la carte intitulée "Carte générale du Danube" qui contient des éléments de géographie comme les affluents du Danube, les montagnes, autres formes de relief qui n'ont rien à voir avec la navigation sur le Danube.

La partie roumaine peut accepter l'édition d'une nouvelle carte du Danube se limitant à la partie navigable du Danube, sans y indiquer des affluents, des canaux ou d'autres formes de relief des territoires des pays danubiens, une carte contenant des données utiles pour la navigation. C'est pour ces raisons que la délégation roumaine se prononce contre la réédition de la "Carte générale du Danube" dans sa forme actuelle.

La délégation du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne a déclaré qu'elle est toujours d'avis que la forme actuelle de la Carte générale du Danube ainsi que

* Déposés dans les archives en attendant l'établissement du texte définitif de tous les chapitres du Routier.

son contenu devraient rester inchangés lors d'une réédition. Il devrait donc s'agir uniquement de tenir compte, dans une carte rééditée, des chutes et des ponts construits entretemps.

Quant aux libellés "RFA" et "ФРГ", figurant sur la carte principale à rééditer ainsi que sur le schéma général de la liaison du Danube à d'autres voies européennes, la délégation a prié de les changer en "RF d'Allemagne" et "Ф.Р. Германии" respectivement.

A l'issue de l'examen de la proposition de la réunion d'experts pour les questions techniques portant sur la mise en vigueur de la nouvelle rédaction de la partie F du chapitre 6 et des compléments à l'art. 1.01 des DFND, le groupe de travail propose à la Quarante-et-unième session d'adopter une décision sur la mise en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1984 de la nouvelle rédaction de la partie F du chapitre 6 et des compléments à l'art. 1.01 des DFND, adoptées par la Quarantième session de la Commission du Danube.

Le groupe de travail propose à la session de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques qui traite des questions de la navigation (doc. RE/Tech/déc.1982 - CD/SES 41/14).

b) Le groupe de travail a débattu le Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication et l'annexe à ce Rapport.

Après avoir examiné le projet des Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube, le groupe de travail a décidé de le soumettre à la Quarante-et-unième session pour adoption.

Le groupe de travail propose à la session de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. RE/Radio/déc.1982 - CD/SES 41/15).

*

*

*

ad point 2 de l'ordre du jour - Questions hydrotechniques

a) Le groupe de travail a débattu la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques (doc. RE/Tech/déc.1982) traitant des questions hydrotechniques et propose à la session d'en prendre note.

b) Lors de l'examen de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982 (doc. CD/SES 41/3), le groupe de travail a constaté que le Secrétariat de la Commission, se fondant sur les données envoyées par les pays danubiens et les Administrations fluviales spéciales, a rempli sa tâche et qu'aucune précision ne devrait être apportée à l'Information. Le groupe de travail soumet l'Information à la Quarante-et-unième session pour qu'elle en prenne note.

*

* *

ad point 4 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1982/1983

Le groupe de travail a examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1982 au 21 mars 1983 (doc. CD/SES 41/1) et a constaté que le Rapport reflète avec précision le travail accompli par tous les pays danubiens et par le Secrétariat de la Commission et que leur activité dans les domaines nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique, juridique et d'édition a été fructueuse et utile.

Aux points 21 et 22 du Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail, la délégation hongroise a demandé de faire figurer la Hongrie dans l'énumération des pays qui ont envoyé la documentation nécessaire.

*

* *

ad point 5 de l'ordre du jour - Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'à la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube

Après avoir examiné le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'à la Quarante-deuxième session (doc. CD/SES 41/2), le groupe de travail a adopté le projet de Plan de travail avec les additions et modifications qui y ont été apportées (doc. CD/SES 41/27).

Dans le cadre des débats sur le projet de Plan de travail, les avis suivants ont été exprimés:

La délégation roumaine, à la lumière de sa position exposée ci-dessus (page 70) a proposé de biffer le point 3 du projet de Plan de travail pour 1983/1984 concernant la réédition de la Carte générale du Danube.

La délégation yougoslave s'exprimant contre l'inclusion du point 21 du projet de Plan de travail examiné confirme la position yougoslave prise par ses experts à la réunion d'experts pour les questions techniques. Selon le point de vue yougoslave, il ne s'avère pas nécessaire d'élaborer au sein de la Commission du Danube un document séparé portant sur la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation.

Au point 36 du projet de Plan de travail, le représentant de la CEE/ONU, M. Strasser, a attiré l'attention du groupe de travail sur le fait que les DFND et le Règlement de police du Rhin ont comme base commune le CEVNI établi par la CEE avec la participation de tous les pays d'Europe. Le CEVNI représente un système harmonisé des règles relatives à la circulation et à la signalisation non seulement pour le Danube et le Rhin, mais aussi pour la plupart des autres voies navigables en Europe. Le CEVNI est actuellement en cours d'être révisé dans le but de rapprocher de nouvelles différentes dispositions introduites dans des règlements différents, qui se sont éloignées du CEVNI.

Tous travaux qui seront entrepris parallèlement vont à l'encontre des efforts déployés au sein de la CEE et pourront aboutir à une prolifération des accords dans la matière, fait qui ne sert certainement pas à l'harmonisation des règlements existants relatifs à la navigation intérieure en Europe.

En concertant le texte du point 36 du projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1983/1984, le groupe de travail s'est inspiré de ce que l'activité de la Commission du Danube dans le domaine de la navigation internationale ne va pas et ne peut aller à l'encontre des efforts déployés dans ce même domaine au sein de la CEE.

*

* *

Le groupe de travail a examiné la Liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales au cours de l'exercice budgétaire 1983 (Annexe i/ à la Note explicative* au doc. CD/SES 41/5) et l'a adoptée en y apportant quelques précisions.

La délégation roumaine a proposé de biffer les participations prévues aux points 7, 8, 9, 10 et 15; de réduire la durée de toutes les participations à 4-5 jours et de diminuer à 4% la somme mentionnée au point 19 pour les réunions et conférences imprévues.

La délégation autrichienne a proposé de biffer les participations prévues aux points 7, 8, 9 et 15.

*

* *

Le groupe de travail pour les questions techniques a examiné la lettre reçue du Département de coopération technique pour le développement/ONU, proposant à la Commission du Danube de coopérer dans le domaine de l'échange des informations sur les programmes d'activité, et prie la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube de charger le Secrétariat de donner suite au voeu exprimé dans ladite lettre (doc. CD/SES 41/17) et d'informer périodiquement le Département de coopération technique pour le développement/ONU à New York, des activités, programmes de travail, réunions de la Commission et également de lui faire parvenir les documents et rapports disponibles de la Commission.

*

* *

* Se trouve dans les archives de la Commission.

Le groupe de travail a constaté qu'en rapport avec le fait que l'année 1983 marque le 35^e anniversaire de la signature à Belgrade, le 18 août 1948, de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, le Secrétariat a préparé pour la presse un papier de travail pertinent.

*

* *

A l'issue de l'examen des points 1, 2, 4 et 5 de l'ordre du jour, le groupe de travail pour les questions techniques soumet à la Quarante-et-unième session de la Commission les projets de décision suivants:

I

"Après avoir examiné le point 1 de l'ordre du jour, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver les Tableaux 1, 2 et 3 du Routier du Danube (doc. CD/SES 41/7);

2. d'approuver le schéma de la Carte générale du Danube (doc. CD/SES 41/19);

3. de mettre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1984 la nouvelle rédaction de la partie F du chapitre 6 et les compléments à l'art. 1.01 des DFND (doc. CD/SES 40/15 et 40/10);

4. d'adopter les Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décimétriques dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 41/16);

5. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de la navigation (doc. CD/SES 41/14);

6. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. CD/SES 41/15);

7. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de la navigation et des questions de radiocommunication (doc. CD/SES 41/12)."

II

"Après avoir examiné le point 2 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982 (doc. CD/SES 41/3);

2. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 41/14);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 41/12)."

III

"Après avoir examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1982 au 21 mars 1983 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'à la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1982 au 21 mars 1983 (doc. CD/SES 41/1);

2. d'adopter le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'à la Quarante-deuxième session (doc. CD/SES 41/27);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 41/12)."

Télégramme reçu de New York le 18 mars 1983

COMMISSION DU DANUBE

CD/SES 41/17

B u d a p e s t

TCD 1898-3 KINCEL

En vertu de la résolution 1981-81 du Conseil économique et social de l'ONU, ainsi que de la Réunion interrégionale des organisations fluviales internationales qui eut lieu en mai 1981 à Dakar, le Département de coopération technique pour le développement de l'ONU a été désigné comme centre de rassemblement et d'échange des informations sur les programmes d'activité et le développement des organisations internationales fluviales. Accomplissant ledit mandat, nous avons entrepris la publication d'un bulletin sur les fleuves et lacs internationaux, dont les deux premiers numéros vous ont été envoyés en juin 1982 et février 1983 par l'entremise de la mission hongroise à New York. L'objectif de ce bulletin est de promouvoir la poursuite du dialogue entre les gouvernements et les organisations fluviales internationales du monde entier qui a commencé avec succès à la réunion de Dakar. Nous nous féliciterions de la coopération avec la Commission du Danube dans le cadre susmentionné et la prions de nous informer périodiquement de ses activités, programmes, réunions, et de nous envoyer les documents et rapports disponibles. La participation de la Commission du Danube à l'échange d'informations, activité que nous appuyons instamment, sera hautement appréciée, vu que la Commission est un exemple vivant et éclatant d'attachement intergouvernemental aux principes de la coopération fructueuse dans un bassin fluvial. Je vous serais fort reconnaissant de porter, si possible, la question à l'attention de Monsieur le Président Radovan Urošev dans le délai le plus opportun. Avec nos remerciements, agréez nos sentiments distingués.

Signé: Baum - Département de coopération
technique pour le développement -
ONU

R A P P O R T

du groupe de travail pour les questions financières

Le groupe de travail pour les questions financières, formé en vertu des articles 6 et 51 des Règles de procédure et de la décision adoptée par la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube à sa séance plénière du 22 mars 1983, a tenu ses séances les 24, 25 et 28 mars 1983.

Aux séances du groupe de travail ont participé:

- | | |
|-------------------------|---|
| Délégation autrichienne | - M. Binder
M. Berlakovich
M. Strait
M. Steindl |
| Délégation bulgare | - M. Stefanov
Mme Velikova
M. Koïtchev |
| Délégation hongroise | - M. Szabó S.
M. Berend
Mme Boér |
| Délégation roumaine | - M. Secarin
M. Radu
M. Mateescu
M. Cristea
M. Constantin
M. Calota
M. Hațeganu |
| Délégation soviétique | - M. Veresotsky
M. Kapinos
M. Zalavsky
M. Lebediev
M. Petrov |

Délégation tchécoslovaque

- M. Rák
Mme Švehlova
M. Zatkalik

Délégation yougoslave

- M. Stalio
M. Božić

Aux séances du groupe de travail ont également pris part des fonctionnaires du Secrétariat: MM. Kincel, Petkov, Buresch, Fedenko, Pavlović, Gheorghe, Mme Malek, MM. Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Wolfzettel, Iordanov.

Sur la proposition de Mme Švehlova, conseiller de la délégation tchécoslovaque, soutenue par M. Stalio, suppléant du Représentant de la RSF de Yougoslavie, M. Binder, suppléant du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube a été élu président du groupe de travail.

Conformément au mandat qui lui a été confié par la séance plénière, le groupe de travail a examiné les questions suivantes:

Point 6 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1982.

Point 7 de l'ordre du jour: Projet de budget de la Commission du Danube pour 1983.

- Aide-mémoire, établi par le Secrétariat de la Commission du Danube en date du 9 novembre 1982, et lettre de la Direction pour le Service du Corps Diplomatique - Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise du 21 décembre 1982 (N° 21-28/82) sur le loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube.
- Note du Secrétariat de la Commission du Danube en date du 6 janvier 1983 (N° CD 2/I-1983) sur la possibilité de transférer le poste d'interprète-archiviste-bibliothécaire au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube.

I

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1982

Le groupe de travail a examiné ledit Rapport d'après la situation au 31 décembre 1982 (doc. CD/SES 41/4) et l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube en 1982 (doc. CD/SES 41/10) présenté par M. Miškoc, délégué de la Tchécoslovaquie, et Mme Jahić, délégué de la Yougoslavie.

A l'issue des débats, le groupe de travail a pris note dudit Acte de vérification préliminaire ainsi que des propositions et recommandations qui y sont exposées, et a constaté que le budget de la Commission du Danube pour 1982 a été exécuté correctement. Les sommes allouées au budget ont été dépensées selon leur assignation.

Le groupe de travail a exprimé sa reconnaissance aux délégués de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie pour leur travail consciencieux.

Le groupe de travail a noté avec satisfaction que le budget a été exécuté dans un esprit d'économie, dont il faudrait s'inspirer à l'avenir également.

En résultat de l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le groupe de travail propose à la session d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1982.

II

Point 7 de l'ordre du jour - Projet de budget de la Commission du Danube pour 1983

Le groupe de travail a examiné le projet de budget pour 1983 (doc. CD/SES 41/5) et l'a adopté avec les modifications suivantes:

ad art. III - Frais d'administration

Le groupe de travail a diminué de 80.000 Ft le montant prévu au projet de budget et l'a fixé à 3,316.500 Ft.

ad art. IV - Missions, déplacements et congés des fonctionnaires

Le groupe de travail a trouvé des possibilités pour diminuer de 41.000 Ft la somme prévue au projet de budget, la fixant à 784.000 Ft.

ad art. V - Edition des publications de la Commission du Danube

Le groupe de travail a précisé la Liste des publications de la Commission du Danube sur la base du projet de Plan de travail adopté par le groupe de travail pour les questions techniques.

Suite à la position yougoslave exprimée à la réunion d'experts pour les questions techniques (6-11 décembre 1982), la délégation yougoslave ne peut pas accepter la prévision de moyens financiers aux fins d'édition du projet de document relatif à la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation.

ad art. VIII - Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport

Le montant envisagé a été augmenté de 149.000 Ft et fixé à 205.000 Ft (149.000 Ft pour l'achat d'un microbus et 56.000 Ft pour l'achat de divers objets d'inventaire).

Ce faisant, le groupe de travail avait en vue d'assurer à la Commission du Danube des conditions économiques avantageuses en ce qui concerne le service du microbus dans le pays siège de la Commission.

Les sommes prévues aux articles I, II, V, VI, VII, IX, X, XI, XII et XIII du projet de budget sont restées inchangées.

Le groupe de travail a souligné que les sommes assignées au budget pour 1983 sont destinées aux fins indiquées dans les annexes au devis des dépenses.

Lors de la discussion sur le projet de budget, la délégation roumaine a fait valoir qu'elle ne peut accepter pour l'année 1983 qu'un budget qui ne ferait pas augmenter les annuités des pays-membres par rapport à l'année 1982.

A cette fin, la délégation roumaine a demandé de biffer l'édition de la Carte générale du Danube (prévue à l'art. V); d'opérer les réductions à l'art. IV (voyages des fonctionnaires à l'étranger) correspondant aux propositions qu'elle avait soumises au groupe de travail pour les questions techniques; de réduire à la moitié les sommes prévues aux articles VI et XI et de ne pas augmenter les appointements des fonctionnaires et des employés du Secrétariat prévus aux articles I et II.

*

* * *

Le groupe de travail propose que, conformément aux articles 71 et 72 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières pour 1983 soit effectuée en 1984 par des délégués de la Yougoslavie et de l'Autriche à la veille de la Quarante-deuxième session.

III

- Aide-mémoire, établi par le Secrétariat de la Commission du Danube en date du 9 novembre 1982, et lettre de la Direction pour le Service du Corps Diplomatique - Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise du 21 décembre 1982 (N° 21-28/82) sur le loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube.

Ayant examiné l'Aide-mémoire en date du 9 novembre 1982, établi par le Secrétariat de la Commission du Danube sur les pourparlers que le Président et le Secrétaire de la Commission du Danube ont eus avec des représentants du Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise, ainsi que la lettre de la Direction pour le Service du Corps Diplomatique - Ministère des Affaires Etrangères de la RPH N° 21-28/1982, du 21 décembre 1982, contenant des propositions de solution à long terme de la question du loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube, le

groupe de travail a noté que pour le moment une solution mutuellement acceptable n'a pas été trouvée à la question traitée.

Le groupe de travail propose à la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube:

- a) d'exprimer sa gratitude au Président et au Secrétaire de la Commission du Danube et aux autorités compétentes de la République Populaire Hongroise pour les efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent afin de régler la question du loyer de l'immeuble siège de la Commission du Danube;
- b) de charger le Secrétariat de la Commission du Danube de rassembler jusqu'à fin juin 1983 les renseignements sur la pratique suivie en d'autres pays en ce qui concerne le bail des immeubles sièges d'organisations internationales intergouvernementales et de préparer une information à diffuser à tous les pays membres de la Commission du Danube jusqu'à fin août 1983;
- c) de prier les pays membres de la Commission du Danube de fournir au Secrétariat les renseignements visés au point b) jusqu'à fin juin 1983;
- d) de prier le Président et le Secrétaire de la Commission du Danube de poursuivre les pourparlers avec le Gouvernement de la République Populaire Hongroise afin de résoudre cette question conformément aux conclusions de la Quarantième session de la Commission du Danube; de charger le Secrétariat de préparer une information sur ces entretiens et de la diffuser jusqu'à fin août 1983 à tous les pays membres de la Commission du Danube;
- e) de convoquer dans la seconde moitié d'octobre 1983 une réunion d'experts pour les questions juridiques et financières d'une durée de 5 jours au plus, afin de préparer un projet de décision qui réponde aux conclusions susmentionnées de la Quarantième session de la Commission du Danube.

La convocation de la réunion d'experts sera décidée par le Président et le Secrétaire de la Commission du Danube en fonction des résultats des pourparlers mentionnés ci-dessus au point d).

La délégation hongroise estime nécessaire de constater que la proposition d'augmenter le loyer annuellement de 20% durant 5 ans, a été faite par la direction

de la Commission du Danube lors de la rencontre avec les représentants du Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise, le 9 novembre 1982, la direction de la Commission du Danube ayant demandé à la Direction pour le Service du Corps Diplomatique en République Populaire Hongroise de formuler cette proposition par écrit. C'est en donnant suite à ce vœu qu'a été envoyée à l'adresse de la Commission du Danube la lettre N° 21-28/1982, du 21 décembre 1982.

La délégation hongroise souligne encore une fois que la question du loyer ne peut être résolue que dans le strict respect des dispositions fondamentales de l'Accord entre le Gouvernement de la République Populaire Hongroise et la Commission du Danube relatif au siège de la Commission du Danube en République Populaire Hongroise.

*

* * *

- Note du Secrétariat de la Commission du Danube en date du 6 janvier 1983 (N° CD 2/I-1983) sur la possibilité de transférer le poste d'interprète-archiviste-bibliothécaire au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube.

Faisant suite à la tâche assignée par la Quarantième session d'examiner la possibilité de transférer le poste d'interprète-archiviste-bibliothécaire au Tableau du personnel du Secrétariat, le groupe de travail a débattu la Note du Secrétariat CD 2/I-1983, en date du 6 janvier 1983.

Au cours des débats, les délégations de la Tchécoslovaquie, de l'Union Soviétique, de la Bulgarie et de l'Autriche se sont prononcées pour le transfert du poste d'interprète-archiviste-bibliothécaire au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube.

Les délégations de la Roumanie et de la Yougoslavie ont appuyé l'avis du Secrétariat exposé dans ladite Note, dans le sens qu'il serait opportun de garder le poste d'interprète-archiviste-bibliothécaire dans le Tableau des employés pour ne pas le soumettre aux altérations à la fin de chaque mandat de 6 ans du Secrétariat, en assurant ainsi la continuité dans l'occupation

de ce poste et la possibilité du perfectionnement professionnel permanent des connaissances d'interprète.

*

* * *

A l'issue de l'examen des points 6 et 7 de l'ordre du jour, ainsi que de l'Aide-mémoire en date du 9 novembre 1982 établi par le Secrétariat de la Commission du Danube et de la lettre de la Direction pour le Service du Corps Diplomatique - Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise, N° 21-28/82 du 21 décembre 1982, sur la question du loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube, ainsi que de la Note du Secrétariat de la Commission du Danube N° CD 2/I-1983, du 6 janvier 1983, sur la possibilité de transférer le poste d'"Interprète-archiviste-bibliothécaire" au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube, le groupe de travail soumet à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube les projets de décisions suivants:

I

"Ayant examiné le Rapport du Directeur sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1982 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 6 de l'ordre du jour, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1) d'approuver le Rapport sur l'exécution du budget et le bilan de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1982:

Exécution du budget

Chapitre des recettes	11,893.152,27 Ft
Chapitre des dépenses	10,864.441,69 "

Bilan

Actif	1,028.710,58 Ft
Passif	1,028.710,58 "

conformément à l'Annexe 1 au doc. CD/SES 41/4;

2) de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1983 le solde du budget pour 1982 qui s'élève à 1,028.710,58 Ft;

3) d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 6 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 41/21."

II

"Ayant examiné le projet de budget de la Commission du Danube pour 1983 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

1) d'approuver le budget de la Commission du Danube pour 1983 dans la somme de

11,875.000 Ft pour son chapitre des recettes et

11,875.000 Ft pour son chapitre des dépenses

- doc. CD/SES 41/18;

de fixer les annuités des Etats-membres pour 1983, établies conformément à l'art. 10 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube afin de couvrir les frais d'entretien de la Commission, dans le montant de 1,640.500 Ft par Etat-membre;

2) de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1983 le solde du bilan au 31 décembre 1982, qui s'élève à 1,028.710,58 Ft;

3) d'approuver à partir du 1^{er} janvier 1983 les nouveaux appointements des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission conformément aux Annexes 1 et 2 au doc. CD/SES 41/21;

4) d'établir à partir du 1^{er} janvier 1983 les allocations pour enfants, versées aux fonctionnaires inscrits au Tableau du personnel conformément à l'art. 13 du Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat, respectivement à 1.160 Ft et à 1.520 Ft par enfant et par mois;

5) d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 41/21."

III

"Ayant examiné la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières traitant de l'Aide-mémoire en date du 9 novembre 1982 établi par le Secrétariat de la Commission du Danube et de la lettre de la Direction pour le Service du Corps Diplomatique - Ministère des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise, N° 21-28/82 du 21 décembre 1982, sur la question du loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube, ainsi que la Note du Secrétariat de la Commission du Danube N° CD 2/I-1983, du 6 janvier 1983, sur la possibilité de transférer le poste d'"Interprète-archiviste-bibliothécaire" au Tableau du personnel du Secrétariat, la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube DECIDE:

- d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières traitant des questions exposées ci-haut."

Traitements de base des fonctionnaires

en forints

Directeur du Secrétariat	21.380
Directeur-adjoint - chef de section	20.210
Conseiller	17.890
Ingénieur en chef	15.820
Interprète en chef	14.740
Caissier	14.000
Correcteur-sténodactylographe	11.270

Appointements de base des employés

en forints

Intendant	10.580
Technicien-hydrométéorologue	8.770
Statisticien	8.770
Econome	7.310
Technicien-dessinateur	7.310
Dactylographe-sténographe	7.680
Secrétaire-interprète	8.220
Interprète-archiviste-bibliothécaire	9.870
Garçon de bureau	6.220
Mécanicien - chauffeur de chaudière	6.580
Chauffeur	6.940
Portier	6.940
Femme de service	4.760

ACTE DE VERIFICATION PRELIMINAIRE

de l'exécution du budget et des opérations
financières de la Commission du Danube pour
l'année 1982

Les soussignés,

M. MIŠKOC Ján - délégué de la Tchécoslovaquie,
Mme JAHIC L. - délégué de la Yougoslavie,

Sur la base de la décision adoptée par la Quarantième session de la Commission du Danube, le 30 mars 1982 (doc. CD/SES 40/30) et en conformité des articles 71 et 72 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, ont effectué, du 14 au 18 mars 1983, une vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour 1982.

A cette fin ont été examinés, par sondage, les documents sur les opérations financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1982, ainsi que le livre d'inventaire, les fiches des matériaux d'approvisionnement et d'autres documents relatifs à la gestion financière de la Commission du Danube, fournis par le Secrétariat de la Commission du Danube.

A la suite de la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 1982, il a été constaté ce qui suit:

Les chiffres du Rapport sur l'exécution du budget de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1982 (doc. CD/SES 41/4), indiquant les recettes et les dépenses, correspondent aux écritures du Grand livre de comptabilité.

Le budget de la Commission pour 1982 a été approuvé par la Quarantième session dans le montant de 11,155.500.-- Ft

Les recettes effectives étaient
de 11,893.152,27 "
c'est-à-dire 737.652,27 "
de plus (106,61%).

Les dépenses envisagées se chiffraient à 11,155.500.-- "

Les dépenses effectives étaient
de 10,864.441,69 "
c'est-à-dire 291.058,31 "
de moins (97,39%).

L'augmentation des recettes découle essentiellement du fait que la Commission a reçu en 1982 le versement de l'Union Soviétique au compte de la première tranche de l'annuité pour 1983 et le versement partiel de la Yougoslavie au même titre; ces versements se chiffrent à 778.828 Ft. Toutefois, le montant effectif des recettes était de 41.175,73 Ft inférieur au montant prévu dans le budget (ainsi par exemple, le montant provenant de la vente des publications de la Commission du Danube a été de 25.907 Ft inférieur aux prévisions du budget).

Par rapport aux sommes approuvées au budget, le chapitre des dépenses présente des crédits disponibles aux postes indiqués ci-après:

	Crédits disponibles (en Ft)
1. Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau	18.675.--
2. Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau	148.429.--
3. Frais d'administration	481,86
4. Missions, déplacements et congés des fonctionnaires	70.850,85
5. Edition des publications de la Commission	41.833,30

Crédits disponibles
(en Ft)

6. Déroulement et service de la session et des réunions	1.586,20
7. Achat de livres et d'autres publications	1.102,50
8. Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport	13.--
9. Achat de vêtements de travail ..	-
10. Service médical	40.--
11. Frais de représentation	256,30
12. Fonds culturel	3.646,80
13. Versements aux organisations internationales	4.143,50

1. A tous les articles du budget, les dépenses ont été effectuées dans le cadre des montants alloués.

A l'article III "Frais d'administration", il y a au total une économie de 481,86 Ft, bien que des excédents de dépenses se présentent: au point 3 "Frais de poste télégramme, téléphone et banques", 4.347,90 Ft; au point 6 "Electricité et gaz", 28.853,44 Ft; et au point 11 "Entretien et réparation des automobiles", 12.691.-- Ft, soit au total 45.892,34 Ft. Ces excédents de dépenses ont été couverts, avec l'autorisation du Directeur du Secrétariat, par les économies aux points 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9 et 10 de cet article.

En rapport avec ce qui précède, il s'avère nécessaire de rechercher les possibilités de diminuer les dépenses à l'article III.

Un excédent de dépenses de 3.542,40 Ft se présente également à l'article IV, point 1 "Frais de voyage"; cet excédent a été couvert, avec l'autorisation du Directeur du Secrétariat, par les crédits disponibles au point 2 de cet article.

De l'avis de la commission de vérification, cet excédent de dépenses résulte essentiellement des faits suivants: les frais d'une mission qui a eu lieu au début de 1983 ont été inclus dans le Rapport financier pour 1982; dans deux cas ont été payées des allocations jour-

nalières supérieures à celles qui ont été approuvées pour les missions par la XXXVIII^e session; des frais de taxi ont été payés lors des missions.

Les vérificateurs recommandent de s'abstenir à l'avenir d'envoyer en mission pour l'achat d'objets d'inventaire.

2. En 1982, la recommandation qui figure à l'art. 18 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube a été enfreinte, les versements des pays au compte des annuités ayant été reçus avec retard, ce qui a causé certaines difficultés d'ordre financier pour l'activité du Secrétariat de la Commission du Danube.

La Note sur les versements des annuités au budget de la Commission est annexée (Annexe 1).

3. Les comptes bancaires de la Commission se présentent comme suit:

<u>Banque Nationale de Hongrie,</u> <u>Budapest:</u>	<u>Solde au 31.12.82</u> <u>(en Ft)</u>
Compte en forints	739.883,18
Compte en dollars USA 5.110,45	203.765,40
Compte en schillings	
autrichiens16.591,26	36.731,40

Les soldes des comptes susmentionnés correspondent aux écritures de la Comptabilité et aux chiffres qui figurent dans le Rapport du Directeur du Secrétariat.

Le relevé du mouvement des disponibilités en banques est tenu en forints et en les devises respectives.

Le mouvement des espèces en caisse est relevé dans le Livre de caisse en forints et en les devises respectives. Un acte sur la vérification de la caisse a été dressé (Annexe 2*).

Les données du relevé offrent un tableau complet des dépenses et des soldes en forints, en dollars USA et en schillings autrichiens.

4. Conformément aux dispositions des articles 29 et 33 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, en 1982 les paiements ont été ef-

* Se trouve dans les archives de la Commission.

fectués en partie par virements bancaires, ce qui simplifie pour le Secrétariat la tenue en évidence et la mise en sécurité des moyens financiers.

Dans ce contexte, les vérificateurs proposent de faire usage, dans la mesure du possible, de la pratique des virements bancaires ou des transferts postaux pour le règlement de tous les paiements.

5. Conformément au Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube (art. 53) et à l'Ordonnance N° 81 du Secrétariat de la Commission du Danube, en date du 28 décembre 1982, une commission d'inventorisation a été formée, qui a établi l'inventaire annuel des biens de la Commission. Les données récapitulatives de l'inventaire des publications et du fonds bibliothécaire ainsi que des biens de la Commission dans les logements des fonctionnaires et au siège de la Commission du Danube ont été comparées aux données du relevé; il n'y a pas de divergence entre elles.

En rapport avec ce qui précède, les vérificateurs font remarquer que la valeur des publications disponibles de la Commission du Danube ne figure pas dans le bilan d'après la situation au 31 décembre 1982.

6. Les conversations téléphoniques internationales ne sont commandées qu'avec l'autorisation du Directeur et de ses adjoints; les frais des conversations privées sont remboursées à la caisse.

7. En 1982, il a été dépensé 32.221 Ft pour des heures de travail supplémentaires, ce qui, par rapport à l'année précédente, représente une diminution de 3.555.- Ft. Les vérificateurs proposent au Secrétariat de la Commission de continuer à s'efforcer de réduire les heures de travail supplémentaires rémunérées et d'user des possibilités de la compensation en heures libres.

8. De l'avis des vérificateurs, la pratique de payer aux chauffeurs les primes d'assurance des voitures remboursées par la Société d'assurance est incorrecte, car cette prime revient à la Commission.

Les vérificateurs recommandent d'améliorer le relevé de l'utilisation des voitures de service.

9. Il y a eu des cas où l'art. 38 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube qui dit que les factures et documents sont vérifiés, du point de vue de leur valeur juridique, par le conseiller pour les questions juridiques et administratives, n'a pas été pleinement respecté.

10. Les vérificateurs recommandent au Directeur du Secrétariat de la Commission de faire appel aux services de privés uniquement lorsque ceci est avantageux du point de vue du prix.

Signé: Jan MIŠKOC, délégué de la Tchéco-
slovaquie
L. JAHIC, délégué de la Yougoslavie

Budapest, le 18 mars 1983

N o t e

sur les versements des annuités des pays membres de
la Commission du Danube au budget de la Commission
pour 1982

P a y s	Date du versement de l'annuité	
	première tranche	deuxième tranche
République d'Autriche	12.III.1982	25.VIII.1982
République Populaire de Bulgarie	28.II.1982	30.VII.1982
République Populaire Hongroise	30.I.1982	30.VI.1982
République Socialiste de Roumanie	31.V.1982	30.IX.1982
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	30.I.1982	30.VI.1982
République Socialiste Tchécoslovaque	28.II.1982	30.VI.1982
République Socialiste Fédérative de Yougo- slavie	10.V.1982	2.XII.1982

*
* *
*

L'article 18 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube recommande qu'une tranche s'élevant jusqu'à la moitié de l'annuité de l'année précédente soit versée, si possible, jusqu'à la fin du mois de janvier de l'année en cours. Le reste de l'annuité sera versé dans les 60 jours qui suivent l'adoption du budget de l'année courante.

ANNEXES

III

DOCUMENTS APPROUVES

La nouvelle carte présente le bassin versant du Danube en couleur, à l'échelle de 1:1,000.000; pour pouvoir utiliser les anciens clichés, sa forme et son contenu essentiel sont analogues à ceux de la carte précédente.

Les signes conventionnels des ouvrages hydrotechniques nouvellement construits (ponts et écluses) seront ajoutés sur la nouvelle carte.

En ce qui concerne les renseignements à fournir, seront indiqués sur la carte:

- le schéma général de la liaison du Danube à d'autres voies navigables européennes; tous les fleuves naturels seront indiqués en bleu et les canaux de liaison en une autre couleur;

- le tableau des distances entre les principaux ports;

- les pavillons des Etats danubiens et de leurs entreprises de navigation;

- les signes conventionnels.

Les tableaux figurant dans l'ancienne carte et comportant des données publiées dans d'autres éditions de la Commission du Danube (Guide des bateliers - Indicateur kilométrique, Album des ponts, Annuaire hydrologique, etc.) ne seront pas reproduits sur la nouvelle carte; ainsi par exemple seront exclus:

- le tableau des ponts;
- la liste des stations hydrométriques principales;
- la liste des principaux hivernages et des abris d'hiver provisoires;
- le tableau des écluses.

R A P P O R T

du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement
du Plan de travail de la Commission du Danube pour
la période du 1^{er} avril 1982 au 21 mars 1983

Le Plan de travail de la Commission du Danube, adopté par la Quarantième session (doc. CD/SES 40/32), a été exécuté comme suit pendant la période du 1^{er} avril 1982 au 21 mars 1983:

Point 1 - Poursuivre l'élaboration du projet de Routier du Danube. Rassembler jusqu'au 1^{er} septembre 1982 les propositions des pays danubiens pour le projet de texte des chapitres III et IV et les diffuser aux pays danubiens.

Se fondant sur les propositions reçues, établir le projet de texte des chapitres III et IV du Routier et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le Secrétariat a accompli cette tâche. Toutefois, pour préparer le projet des chapitres III et IV du Routier du Danube, il ne disposait que des propositions reçues de trois pays. Vu ce fait, la réunion d'experts pour les questions techniques (décembre 1982) a recommandé au Secrétariat d'achever l'élaboration du projet de texte des chapitres III et IV du Routier compte tenu des propositions additionnelles, et de soumettre ce projet à la prochaine réunion d'experts.

Point 2 - Rassembler les propositions des pays danubiens afin de préciser les données pour les Tableaux 1, 2 et 3 des chapitres I et II du Routier du Danube (doc. CD/SES 40/11).

Se fondant sur les propositions reçues, préparer les projets desdits Tableaux et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le Secrétariat de la Commission a rassemblé les propositions des pays danubiens pour la précision des Tableaux 1, 2 et 3 du Routier du Danube. Il a préparé le projet desdits Tableaux et l'a soumis à la réunion d'experts pour les questions techniques (décembre 1982). La réunion d'experts a décidé de soumettre les projets précisés des Tableaux 1, 2 et 3 à l'approbation de la Quarante-et-unième session.

Point 3 - Achéver le rassemblement des propositions des pays danubiens quant au contenu d'une nouvelle carte générale du Danube; se fondant sur les propositions reçues, préparer le schéma de ladite carte et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le Secrétariat a rassemblé les propositions des pays danubiens au sujet du contenu de la nouvelle carte générale du Danube. Il a préparé le schéma de cette carte et l'a soumis à la réunion d'experts (décembre 1982).

La réunion d'experts a fait siennes les propositions du Secrétariat au sujet du schéma de la Carte générale du Danube et a décidé de soumettre le schéma à la Quarante-et-unième session pour approbation.

Point 4 - Rassembler les propositions des pays danubiens au sujet de la réédition des cartes de pilotage pour les secteurs sur lesquels des modifications essentielles, d'ordre hydrotechnique et nautique, ont provoqué un changement dans les conditions de navigation.

Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le Secrétariat a rassemblé les propositions des pays danubiens au sujet de la réédition des cartes de pilotage du Danube. Les propositions reçues ont été diffusées aux pays danubiens et soumises à la réunion d'experts pour les questions techniques (décembre 1982).

La réunion d'experts a jugé indiqué de réaliser la réédition des cartes de pilotage étape par étape, en commençant par les secteurs entre les km 1656-1433 (RPH) et km 1433-1170 (RSFY).

Point 5 - Comparer les modifications et les compléments apportés au CEVNI et adoptés dans le cadre de la CEE/ONU aux dispositions pertinentes des DFND. Préparer une comparaison à diffuser aux pays danubiens et à soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques, avec les avis et les propositions reçus des pays danubiens.

Le Secrétariat a accompli cette tâche. La comparaison des modifications et des compléments au CEVNI adoptés dans le cadre de la CEE/ONU aux dispositions pertinentes des DFND, préparée par le Secrétariat, a été diffusée aux pays danubiens et soumise à la réunion d'experts (décembre 1982).

Point 6 - Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens au sujet du choix parmi les fréquences 2583, 2645 et 2692,5 kHz, d'une fréquence commune pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

Le Secrétariat a accompli cette tâche et la documentation reçue a été soumise à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (décembre 1982).

Point 7 - Rassembler les observations et les compléments des pays danubiens au projet des Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (Annexe 5 au doc. RE/Radio/janv.1982).

Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

Le Secrétariat a rassemblé les observations des pays danubiens sur ledit projet, les a diffusées aux pays danubiens et soumise à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (décembre 1982).

Point 8 - Convoquer du 6 au 11 décembre 1982 une réunion d'experts pour les questions techniques; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) *Projet de texte des chapitres III et IV du Routier du Danube.*
- b) *Projet des Tableaux 1, 2 et 3 des chapitres I et II du Routier du Danube.*
- c) *Projet de schéma de la Carte générale du Danube.*
- d) *Propositions des pays danubiens au sujet de la réédition des cartes de pilotage pour quelques secteurs du Danube.*
- e) *Examen de la comparaison des propositions et des avis des pays danubiens au sujet de la concordance entre les modifications et les compléments apportés au CEVNI et adoptés dans le cadre de la CEE/ONU et les dispositions pertinentes des DFND.*
- f) *Projet de Plan pour la période 1983-1990 des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube.*
- g) *Projet de document ayant pour objet la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation.*

Soumettre le Rapport de la réunion d'experts et les documents préparés à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

La réunion d'experts pour les questions techniques s'est tenue du 6 au 11 décembre 1982.

Le rapport de la réunion d'experts, avec ses annexes, a été diffusé aux pays danubiens et est soumis à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

Point 9 - *Convoquer du 13 au 15 décembre 1982 une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:*

- a) *Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz.*
- b) *Examen des observations et propositions des pays danubiens au projet des Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotélépho-*

niques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (Annexe 5 au doc. RE/Radio/janv. 1982).

Soumettre le Rapport de la réunion d'experts et les documents préparés à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

La réunion d'experts pour les questions de radio-communication s'est tenue du 13 au 15 décembre 1982.

Le rapport de la réunion d'experts et ses annexes ont été diffusés aux pays danubiens et sont soumis à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

Point 10 - Editer les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant aux services de radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, pour les opérations portuaires et la correspondance publique (CD/SES 40/12, 40/13, 40/14); tirage: 400 exemplaires en français, 400 exemplaires en russe; diffuser les Tableaux aux pays danubiens pour inclusion dans les Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube en tant qu'annexes 3, 4 et 5.

Lesdits Tableaux ont été édités et diffusés aux pays danubiens.

Point 11 - Après réception des propositions des autorités compétentes de l'Union Soviétique au sujet de la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international de marchandises dangereuses par voie navigable, diffuser ces propositions aux pays danubiens et entreprendre le rassemblement des avis de leurs autorités compétentes à ce sujet ainsi que l'établissement d'une information récapitulative.

Le Secrétariat n'a pas reçu les propositions en question.

Point 12 - Editer, sur ronéo, l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1980 au 31 mars 1981; tirage: 150 exemplaires en français et 150 exemplaires en russe.

Ladite Information a été éditée et diffusée.

Point 13 - Poursuivre le rassemblement, jusqu'au 31 août 1982, des données des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales pour l'établissement de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982, et soumettre l'Information à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

Ladite Information a été préparée et sera soumise à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

Point 14 - Poursuivre le dépouillement de la documentation fournie par les pays danubiens et les Administrations fluviales spéciales au sujet du Plan pour la période 1981 - 1990 des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube. Dresser, par secteur, le projet de Plan des grands travaux pour la période 1981 - 1990 et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le projet de Plan des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube, pour la période 1981 - 1990, a été préparé et soumis à la réunion d'experts pour les questions techniques (décembre 1982).

Point 15 - Poursuivre le dépouillement de la documentation reçue des pays danubiens au sujet de la précision du Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina, édité en 1968. Après le nouveau calcul des cotes de l'étiage navigable et de régularisation pour les principales stations hydrométriques et la mise en concordance de ces données pour les secteurs des pays voisins. introduire ces cotes dans le projet

de Profil en long en vue de la réédition ultérieure de cette publication.

Le travail concernant la précision du Profil en long du Danube se poursuit et sera terminé après l'achèvement du nouveau calcul des cotes de l'étiage navigable et de régularisation par stations hydrométriques principales et la concertation des données pour les secteurs des pays voisins.

Point 16 - *Poursuivre le rassemblement et le dépouillement des renseignements et des données reçus des pays danubiens pour le projet d'addendum au Guide des bateliers (Tomes I et II) et portant sur les nouveaux ponts et écluses, conduites et câbles traversant le Danube qui ne figurent pas dans le Guide des bateliers, compte tenu des résultats du nouveau calcul des cotes de l'étiage navigable et de régularisation par stations hydrométriques principales, concertées pour les secteurs de pays voisins, en vue de la réédition ultérieure du Guide des bateliers.*

Le travail sur le projet d'addendum au Guide des bateliers (Tomes I et II) se poursuit et sera terminé après l'achèvement du nouveau calcul des cotes de l'étiage navigable et de régularisation pour les stations hydrométriques principales et la concertation de ces données pour les secteurs de pays voisins.

Point 17 - *Rassembler les données, préparer et éditer par photocopie l'Annuaire hydrologique 1981; tirage: 100 exemplaires (édition bilingue).*

Le Secrétariat a dressé, selon le schéma, l'Annuaire hydrologique pour 1981 et l'a remis à la typographie.

Point 18 - *Poursuivre la diffusion aux pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales des prévisions mensuelles des niveaux du Danube.*

Le Secrétariat a diffusé régulièrement les prévisions de niveau mensuelles à tous les pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales.

Point 19 - Rassembler les données de débit d'eau sur les secteurs de Danube voisins, concertées pour la période 1971/1980, et poursuivre la préparation de l'Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-1980 selon le schéma adopté.

Se fondant sur les données reçues des pays danubiens, le Secrétariat a poursuivi le travail de préparation de l'Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-1980.

Point 20 - Se fondant sur les données de débit d'eau reçues des pays danubiens, poursuivre le calcul de l'étiage navigable et de régularisation par stations hydrométriques principales. Diffuser aux pays danubiens pour observation et avis la documentation contenant ces calculs.

Se fondant sur les données reçues des pays danubiens, le Secrétariat a poursuivi le calcul des cotes de l'étiage navigable et de régularisation par stations hydrométriques principales.

Point 21 - Poursuivre le rassemblement des propositions des pays danubiens en ce qui concerne la mise à la disposition des conducteurs des bâtiments naviguant sur le Danube d'informations régulières sur les conditions hydrométéorologiques courantes et pronostiquées et préparer à ce sujet une information récapitulative à soumettre à une réunion d'experts.

Le Secrétariat n'a pas encore reçu la documentation de tous les pays danubiens. La documentation requise ne lui est parvenue que de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie, de l'Union Soviétique et de la Hongrie.

L'Information à ce sujet sera dressée après réception des propositions des autres pays danubiens.

Point 22 - Poursuivre le rassemblement des renseignements des pays danubiens sur l'utilisation, dans la navigation sur le Danube, des prévisions hydrométéorologiques à longue et à courte échéance et préparer une information récapitulative à ce sujet.

Le Secrétariat n'a reçu la documentation en question que de la part de la Tchécoslovaquie, de l'Union Soviétique et de la Hongrie.

L'Information à ce sujet sera dressée après réception des renseignements des autres pays danubiens.

Point 23 - Dresser une information sur le trafic-marchandises sur les voies d'eau Rhin-Main-Danube et diffuser cette information aux pays danubiens.

L'Information sur le flux des marchandises sur les voies d'eau Rhin, Main et Danube a été dressée et diffusée aux pays danubiens.

Point 24 - Préparer et publier, par photocopie, l'Annuaire statistique pour 1981; tirage: 400 exemplaires (édition bilingue). Entreprendre le rassemblement des données pour l'Annuaire statistique 1982.

L'Annuaire statistique pour 1981 a été dressé et remis à la typographie.

Point 25 - Maintenir les contacts, poursuivre l'échange de documentation et, après s'être concertés de part et d'autre, consulter les organes compétents des pays danubiens ainsi que les institutions de recherches scientifiques et d'établissement de projets des pays danubiens et autres s'occupant de l'étude de questions d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique et juridique représentant de l'intérêt pour la navigation danubienne.

Le Secrétariat continue à maintenir des contacts avec les autorités compétentes des pays danubiens ainsi qu'avec des institutions scientifiques, académies, bibliothèques et autres institutions des pays danubiens et autres, et a réalisé un échange de publications et de documentations. Le Secrétariat a envoyé, sur demande, des publications de la Commission du Danube à diverses autorités et institutions.

Point 26 - Conformément à la décision de la XXXIII^e session de la Commission du Danube sur les relations internationales de la Commission, maintenir les contacts avec les organisations internationales, participer aux travaux des organisations internationales et des réunions s'occupant de questions qui présentent de l'intérêt pour la navigation sur le Danube.

Au cours de la période considérée, des fonctionnaires du Secrétariat ont participé aux travaux d'organisations et de réunions internationales conformément à la Liste des missions approuvée par la Quarantième session de la Commission du Danube.

Les rapports sur les participations ont été diffusés.

Point 27 - Conformément à l'accord intervenu en 1976 entre la Commission du Danube et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin, charger le Secrétariat de la Commission du Danube de poursuivre les efforts pour l'extension des contacts de travail avec le Secrétariat de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin.

Conformément à la tâche fixée par la Quarantième session, le Secrétariat de la Commission a eu des entretiens avec le Secrétariat de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. L'échange de documentation qui se poursuit depuis 1976 a été jugé positif. Un accord a été obtenu quant à la participation réciproque de spécialistes à des réunions sur des questions présentant de l'intérêt pour la Commission du Danube et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin.

Point 28 - Poursuivre le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe, adoptée par la Commission du Danube (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26). Traduire dans les langues officielles de la Commission la documentation reçue et la diffuser aux pays danubiens.

Le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe a été poursuivi. La majeure partie de cette documentation paraît dans des langues qui ne sont pas les langues officielles de la Commission du Danube. La traduction en a été faite par des traducteurs auxiliaires. Ladite documentation a été diffusée.

Point 29 - Dresser et éditer, sur ronéo, les Procès-verbaux de la Quarantième session de la Commission du Danube; tirage: 330 exemplaires.

Les Procès-verbaux préliminaires de la Quarantième session de la Commission du Danube ont été dressés et diffusés pour avis aux pays-membres. Des observations n'y ont pas été reçues. Les Procès-verbaux de la Quarantième session ont été édités.

Point 30 - Dresser:

a) le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1983/1984;

b) le projet de budget de la Commission du Danube pour 1983.

a) Le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1983/1984 a été préparé et diffusé.

b) Le projet du budget de la Commission du Danube pour 1983 a été préparé et diffusé.

R A P P O R T

du Directeur du Secrétariat sur l'exécution
du budget de la Commission du Danube pour
1982 d'après la situation au 31 décembre 1982

CHAPITRE DES RECETTES

		<u>en forints</u>
I.	Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la Commission du Danube pour l'exercice en cours (1982)	10,652.600.--
II.	Solde du budget de l'exercice écoulé (au 1 ^{er} janvier 1982)	336.270.--
III.	Versements des fonctionnaires pour l'emploi des objets d'inventaire de la Commission du Danube	20.868.--
IV.	Intérêts des comptes en banques	24,997,50
V.	Recettes provenant de la vente des publications	74.093.--
VI.	Autres recettes	5.495,77
VII.	Créditeurs	125.454,27
		778.828.--
	TOTAL:	11,893.152,27
		=====

CHAPITRE DES DEPENSES

Montants des dépenses suivant les articles du budget pour 1982:

	<u>en forints</u>
Article I	4,294.325.--
Article II	1,917.571.--
Article III	3,378.518,14
Article IV	600.149,15
Article V	417.666,70
Article VI	53.413,80
Article VII	18.897,50
Article VIII	49.987.--
Article IX	17.500.--
Article X	24.960.--
Article XI	44.743,70
Article XII	31.353,20
Article XIII	15.356,50
	10,864,441,69

Solde du budget au 31 décembre 1982:

a) Disponibilités en caisse	4.181,10	
b) Disponibilités en banques	980.379,98	
c) Magasin	44.149,50	1,028.710,58
	TOTAL:	11,893.152,27
		=====

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
I. APPOINTEMENTS DES FONCTION- NAIRES INSCRITS AU TABLEAU				
1) Traitements de base	3,112.000	3,111.840	160	
2) Primes pour an- cienneté de service	549.000	547.299	1.701	
3) Primes linguis- tiques	448.000	447.466	534	
4) Allocations pour enfants	174.000	174.000	-	
5) Subsidés pour naissance, décès, invalidité perma- nente	30.000	13.720	16.280	
Total:	4,313.000	4,294.325	18.675	
II. APPOINTEMENTS ET CHARGES SOCIALES DES EMPLOYES NON INSCRITS AU TABLEAU				
1) Appointements de base	1,439.000	1,368.844	70.156	
2) Primes pour an- cienneté de service	72.500	64.019	8.481	
3) Primes linguis- tiques	108.500	89.124	19.376	
4) Travail supplé- mentaire	40.000	32.221	7.779	
5) Interprétation supplémentaire	32.000	3.720	28.280	
6) Récompenses ma- térielles	-	-	-	
7) Assurances so- ciales	374.000	359.643	14.357	
Total:	2,066.000	1,917.571	148.429	

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
III. FRAIS D'ADMINISTRATION				
1) Fournitures de bureau et de dessins techniques	18.000	17.523,20	476,80	-
2) Imprimés	7.000	3.827.--	3.173.--	-
3) Frais de poste, télégramme, téléphone et banque	205.000	209.347,90	-	4.347,90
4) Loyers des immeubles	2,675.000	2,669.780.--	5.220.--	-
5) Chauffage	130.000	128.182,50	1.817,50	-
6) Electricité et gaz	110.000	138.853,44	-	28.853,44
7) Entretien des immeubles	30.000	19.278,80	10.721,20	-
8) Réparation dans les immeubles	14.500	1.176,20	13.323,80	-
9) Réparation des objets d'inventaire	50.000	44.933,50	5.066,50	-
10) Acquisition d'objets d'inventaire	15.000	8.609,60	6.390,40	-
11) Entretien et réparation des automobiles	100.000	112.691.--	-	12.691.--
12) Assurances des biens	24.500	24.315.--	185.--	-
Total:	3,379.000	3,378.518,14	46.374,20	45.892,34

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
IV.. MISSIONS, DEPLACEMENTS ET CONGES DES FONCTION- NAIRES				
a) <u>Missions</u>				
1) Voyage	207.000	210.542,40	-	3.542,40
2) Allocations journalières	115.000	100.640,70	14.359,30	-
3) Logement	133.000	110.294,05	22.705,95	-
b) <u>Déplacements</u>				
4) Subsidés et congrés	25.000	-	25.000.--	-
5) Voyage	6.000	-	6.000.--	-
6) Allocations journalières	2.000	-	2.000.--	-
c) <u>Congés</u>				
7) Voyage des fonctionnaires partant en congé	53.000	49.012.--	3.988.--	-
8) Subsidés de congé	130.000	129.660.--	340.--	-
Total:	671.000	600.149,15	74,393.25	3.542,40

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
V. EDITION DES PUBLICATIONS DE LA COMMIS- SION DU DANUBE	459.500	417.666,70	41.833,30	-
VI. DEROULEMENT ET SERVICE DE LA SESSION ET DES REUNIONS	55.000	53.413,80	1.586,20	-
VII. ACHAT DE LIVRES ET D'AUTRES PUBLI- CATIONS	20.000	18.897,50	1.102,50	-
VIII. ACHAT DE DI- VERS OBJETS D'INVENTAIRE ET DE MOYENS DE TRANSPORT	50.000	49.987.--	13.--	-
IX. ACHAT DE VETE- MENTS DE TRA- VAIL	17.500	17.500.--	-	-
X. SERVICE MEDICAL	25.000	24.960.--	40.--	-
XI. FRAIS DE REPRE- SENTATION	45.000	44.743,70	256,30	-
XII. FONDS CULTU- REL	35.000	31.353,20	3.646,80	-
XIII. VERSEMENTS AUX ORGANISA- TIONS INTERNA- TIONALES	19.500	15.356,50	4.143,50	-
T O T A L :	726.500	673.878,40	52.621,60	-

COMMISSION DU DANUBE
Quarante-et-unième session

A n n e x e 1
au doc. CD/SES 41/4

B I L A N
au 31 décembre 1982

A C T I F		en forints	P A S S I F
I. Caisse	4.181,10	Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la Commission du Danube pour l'exercice en cours (I)	10,652,600.--
II. Banques:			
Banque Nationale de Hongrie:			
Compte en forints	739.883,18	Solde du budget de l'exer-	
Dollars USA ...	5.110,45	cice écoulé (II)	336.270.--
Schillings			
autrichiens ...	16.591,26	Autres recettes (III-VI) ...	125.454,27
III. Magasin	44.149,50	Créditeurs	778.828.--
		Dépenses effectuées en 1982	11,893,152,27
		<u>TOTAL: 1,028,710,58</u>	<u>10,864,441,69</u>
			<u>TOTAL: 1,028,710,58</u>

B I L A N

des biens de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1982

1) Automobiles	119.950.--
2) Inventaire dans l'immeuble de la Commission du Danube	462.223.--
3) Inventaire dans les appartements des fonctionnaires	449.484.--
4) Bibliothèque	296.464.--
5) Inventaire des objets de petite valeur:	
a) dans les appartements	20.516.--
b) au siège de la Commission du Danube	54.162.--
c) des automobiles	376.--
	<u>TOTAL: 1,403,175.--</u>

PLAN DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DU DANUBE
pour la période du 1^{er} avril 1983 au 18 mars 1984

(Adopté à la séance plénière du 29 mars 1983)

1. Poursuivre le travail sur l'élaboration du projet de Routier du Danube.
Achever l'établissement du projet des chapitres III et IV du Routier compte tenu des propositions additionnelles, le diffuser aux pays danubiens jusqu'à fin mai 1983 et le soumettre à la prochaine réunion d'experts pour les questions techniques.
2. Rassembler, jusqu'au 1^{er} août 1983, les propositions des pays danubiens au projet de texte des chapitres V et VI du Routier du Danube, ainsi que les photographies qui, de leur avis, devraient être incluses dans le Routier.
Se fondant sur les propositions reçues, préparer le projet de texte des chapitres V et VI, le diffuser aux pays danubiens jusqu'en novembre 1983 et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.
3. Rééditer la Carte générale du Danube sur la base du schéma approuvé par la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.
4. Recueillir auprès des autorités compétentes des pays danubiens la documentation pour la réédition des cartes de pilotage du Danube couvrant les secteurs des km 1656-1433 (RPH) et km 1433-1170 (RSFY), et entreprendre la préparation de la réédition.

5. Préparer des propositions quant à l'introduction de modifications aux points pertinents des Annexes 7 et 8 des DFND compte tenu de la variante de SIGNI révisée, adoptée au sein de la CEE/ONU. Diffuser ces propositions aux pays danubiens jusqu'au 1^{er} juin 1983 et rassembler leurs avis et observations jusqu'au 1^{er} septembre 1983.

Diffuser aux pays danubiens les avis et observations reçus et les soumettre, avec les propositions du Secrétariat, à la réunion d'experts pour les questions techniques.

6. Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens quant à l'opportunité d'augmenter jusqu'à 20 m le critère de la longueur des menues embarcations.

Se fondant sur les propositions reçues, préparer une information récapitulative à diffuser aux pays danubiens et à soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

7. Après réception des propositions des autorités compétentes de l'URSS au sujet de la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international de marchandises dangereuses par voie navigable, diffuser ces propositions aux pays danubiens, rassembler les avis de leurs autorités compétentes et entreprendre la préparation d'un projet de Recommandations portant sur la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international de marchandises dangereuses par voie navigable.

8. Rassembler les avis et propositions des pays danubiens quant à la nécessité de réviser les Recommandations relatives à l'unification des règles de la surveillance sanitaire sur le Danube. Dresser sur la base des communications reçues, une information récapitulative à diffuser aux pays.

9. Rassembler les renseignements des pays danubiens concernant les exigences minima et les règles relatives à la délivrance du certificat de conducteur de bâtiment sur le Danube, ainsi que leurs propositions quant à l'unification éventuelle de ces exigences et règles

et de la forme du certificat de conducteur; préparer une information récapitulative tenant compte des dispositions en vigueur sur les voies navigables d'Europe et la diffuser aux pays danubiens.

10. Recueillir les propositions des pays danubiens au sujet d'une révision des Recommandations relatives à l'unification de l'installation électrique des convois poussés sur le Danube. Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

11. Editer, sur ronéo, les "Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube" (CD/SES 41/16).

12. Rassembler, jusqu'au 1^{er} octobre 1983, les communications des pays danubiens relatives aux résultats qu'ont donnés sur leurs secteurs respectifs les essais effectués sur la fréquence 2583 kHz choisie, à titre d'essai, en tant que fréquence commune, et recueillir aussi les avis des autorités compétentes de l'Union Soviétique et de la Tchécoslovaquie sur la possibilité de désigner la fréquence 2692,5 kHz en tant que fréquence commune.

Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

13. Rassembler, jusqu'au 1^{er} octobre 1983, les avis et propositions des pays danubiens au sujet de l'instauration d'un service de correspondance publique sur ondes décamétriques et métriques travaillant pour les besoins de la navigation sur le Danube.

Diffuser aux pays danubiens les communications reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

14. Analyser la correspondance entre les prévisions de l'art. 1.01 des DFND en ce qui concerne l'intensité et la portée lumineuse des feux puissants, clairs et ordinaires, et les prescriptions en vigueur sur les voies navigables d'Europe. Préparer une information à diffuser aux pays danubiens et à examiner à une réunion d'experts.

15. Convoquer du 5 au 12 décembre 1983 une réunion d'experts pour les questions techniques; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Projet des chapitres III, IV, V et VI du Routier du Danube, ainsi que examen et choix des photographies proposées par les pays danubiens aux fins de leur inclusion dans le Routier du Danube.
- b) Examen des propositions du Secrétariat de la Commission et des observations des pays danubiens au sujet des modifications à apporter aux Annexes 7 et 8 des DFND en connexion avec l'adoption, dans le cadre de la CEE/ONU, de la variante révisée du SIGNI.
- c) Examen des propositions des pays danubiens au sujet de la révision des Recommandations relatives à l'unification de l'installation électrique des convois poussés sur le Danube.
- d) Examen des avis des pays danubiens quant à l'opportunité d'augmenter jusqu'à 20 m le critère de la longueur des menues embarcations.
- e) Examen des résultats du nouveau calcul de l'ENR par stations hydrométriques principales.
- f) Examen de la proposition de l'Autriche et des avis des pays danubiens concernant le complètement des Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube.
- g) Projet de Plan des grands travaux pour la période 1981-1990 visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube.
- h) Projet de Recommandations relatives à la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation.

Soumettre le Rapport de la réunion d'experts, et les documents préparés, à l'examen de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.

16. Convoquer du 13 au 15 décembre 1983 une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Choix d'une fréquence commune sur la base des résultats des essais de la fréquence 2583 kHz effectués sur les secteurs respectifs des pays danubiens, et sur la base des renseignements reçus de l'Union Soviétique et de la Tchécoslovaquie quant à la possibilité de désigner la fréquence 2692,5 kHz en tant que fréquence commune.
- b) Examen des avis et propositions des pays danubiens au sujet de l'instauration d'un service de correspondance publique sur ondes décamétriques et métriques travaillant pour les besoins de la navigation sur le Danube.

Soumettre le Rapport de la réunion d'experts, et les documents préparés, à l'examen de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.

17. Rassembler les avis des pays danubiens quant à l'opportunité d'introduire sur le Danube une signalisation de jour et de nuit supplémentaire pour les bâtiments, au sens de la nouvelle classification des marchandises dangereuses adoptée dans le cadre de la CEE/ONU.

Se fondant sur les avis reçus, préparer une information récapitulative, la diffuser aux pays danubiens et la soumettre à une réunion d'experts.

18. Après réception de la proposition des autorités compétentes de l'Autriche concernant le complètement des "Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube" par une définition visant à assurer des dimensions continues dans le secteur d'une chaîne de barrages, rassembler les avis des pays danubiens à ce sujet et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

19. Editer, sur ronéo, l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982; tirage: 150 exemplaires en français et 150 exemplaires en russe.

20. Poursuivre le rassemblement, jusqu'au 31 août 1983, des données des pays danubiens et des administrations fluviales spéciales pour l'établissement de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1982 au 31 mars 1983, et soumettre l'Information à l'examen de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.
21. Afin de préciser le projet de Plan des grands travaux pour la période 1981-1990, recueillir auprès des pays danubiens intéressés, en fonction des résultats des pourparlers bilatéraux, les renseignements ayant trait aux solutions concertées relativement à l'obtention des gabarits de chenal recommandés sur les secteurs frontaliers.

Dresser le projet précisé du Plan des grands travaux pour la période 1981-1990 visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube, et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.
22. Recueillir auprès des pays danubiens, jusqu'au 1^{er} octobre 1983, les données sur les profondeurs et largeurs minima du chenal navigable rapportées à l'ENR en vigueur, obtenues sur leurs secteurs de Danube respectifs. Compléter le chapitre premier, point 1 du projet de Plan des grands travaux par les données reçues.
23. Achever, compte tenu des observations des pays danubiens, l'élaboration du projet de Recommandations relatives à la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation. Diffuser le projet aux pays danubiens et le soumettre à l'examen de la réunion d'experts pour les questions techniques.
24. Poursuivre le dépouillement de la documentation reçue des pays danubiens au sujet de la précision du Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina édité en 1968. Après le nouveau calcul des cotes de l'ENR pour les principales stations hydrométriques et la mise en concordance de ces données pour les secteurs voisins, introduire ces cotes dans le projet du Profil en long en vue de la réédition ultérieure de cet ouvrage.

25. Poursuivre le rassemblement et le dépouillement des renseignements et des données reçus des pays danubiens pour le projet d'Addendum au Guide des bateliers (Tomes I et II) et portant sur les nouveaux ponts, écluses, conduites et câbles traversant le Danube qui ne figurent pas dans le Guide des bateliers, compte tenu des résultats du nouveau calcul des cotes de l'ENR par stations hydrométriques principales concertées pour les secteurs des pays voisins, en vue de la réédition ultérieure dudit Guide.
26. Après obtention des résultats du nouveau calcul des cotes de l'ENR par stations hydrométriques principales, concertées pour les secteurs de pays voisins, préparer un projet de schéma pour l'Album des ponts sur le Danube en vue de la réédition ultérieure dudit Album.
27. Rassembler les données des pays danubiens et préparer l'Annuaire hydrologique 1982, à éditer par photocopie; tirage: 100 exemplaires (édition bilingue).
28. Poursuivre la diffusion aux pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales des prévisions mensuelles des niveaux du Danube.
29. Achever la préparation à l'édition de l'Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-1980, à éditer par photocopie; tirage: 200 exemplaires (édition bilingue).
30. Achever le calcul des cotes de l'ENR par stations hydrométriques principales; diffuser aux pays danubiens pour avis et propositions la documentation contenant ces calculs; soumettre les résultats du calcul de l'ENR à la réunion d'experts pour les questions techniques.
31. Achever le rassemblement des propositions des pays danubiens quant à la mise à la disposition des conducteurs des bâtiments naviguant sur le Danube d'informations régulières sur les conditions hydrométéorologiques en cours et pronostiquées. Se fondant sur les propositions reçues, préparer une information récapitulative à soumettre à une réunion d'experts.

32. Achever le rassemblement des renseignements des pays danubiens sur l'utilisation, dans la navigation sur le Danube, des prévisions hydrométéorologiques à longue et à courte échéance; préparer une information à ce sujet et la soumettre à une réunion d'experts pour les questions techniques.
33. Préparer et éditer, par photocopie, l'Annuaire statistique pour 1982; tirage: 400 exemplaires (édition bilingue).
Entreprendre le rassemblement des données pour l'Annuaire statistique 1983.
34. Maintenir les contacts, poursuivre l'échange de documentation et, après s'être concertés de part et d'autre, consulter les organes compétents des pays danubiens ainsi que les institutions de recherches scientifiques et d'établissement de projets des pays danubiens et autres s'occupant de l'étude de questions d'ordre nautique - les questions de radio-communication y compris -, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique et juridique présentant de l'intérêt pour la navigation danubienne.
35. Conformément à la décision de la XXXIII^e session de la Commission du Danube sur les relations internationales de la Commission, maintenir les contacts avec les organisations internationales, participer aux travaux des organisations internationales et des réunions s'occupant de questions présentant de l'intérêt pour la navigation sur le Danube.
36. Conformément à l'accord intervenu en 1976 entre la Commission du Danube et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et au Procès-verbal du 13 janvier 1983 sur la rencontre des fonctionnaires des deux Organisations, continuer et développer les contacts de travail entre la Commission du Danube et la CCNR.
37. Poursuivre le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe, adoptée par la Commission du Danube (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26), traduire dans les langues officielles de la Commission la documentation reçue et la diffuser aux pays danubiens.

38. Dresser et éditer, sur ronéo, les Procès-verbaux de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube; tirage: 330 exemplaires (édition bilingue).
39. Dresser:
- a) le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1984/1985;
 - b) le projet de budget pour 1984.

Remarque: L'observation, dans la mesure du possible, des délais prévus pour la présentation des matériaux est orientée vers l'amélioration de l'accomplissement du Plan de travail.

COMMISSION DU DANUBE
Quarante-et-unième session

CD/SES 41/18

BUDGET DE LA COMMISSION DU DANUBE

POUR 1983

CHAPITRE DES RECETTES

(en forints)

CHAPITRE DES DEPENSES

I. Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la CD pour l'exercice en cours 1,640.500 x 7	11,483.500	I. Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau 4,549.000
II. Solde du budget de l'exercice écoulé	1,028.710,58	II. Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau 2,154.000
III. Versements des fonctionnaires pour l'emploi des objets d'inventaire de la Commission du Danube	19.000	III. Frais d'administration ... 3,316.500
IV. Intérêts des comptes en banques	20.000	IV. Missions, déplacements et congés des fonctionnaires 784.000
V. Recettes provenant de la vente des publications	100.000	V. Edition des publications de la Commission du Danube 650.000
VI. Autres recettes	2.617,42	VI. Déroulement et service de la session et des réunions 55.000
Créditeurs	-778.828	VII. Achat de livres et d'autres publications 20.000
		VIII. Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport 205.000
		IX. Achat de vêtements de travail 22.000
		X. Service médical 25.000
		XI. Frais de représentation .. 45.000
		XII. Fonds culturel 30.000
		XIII. Versements aux organisations internationales 19.500

TOTAL: 11,875.000

TOTAL: 11,875.000

DEVIS DES DEPENSES
DE LA COMMISSION DU DANUBE POUR 1983

en forints

Article I - Appointements des fonctionnaires
inscrits au Tableau 4,549.000

- | | |
|--|-----------|
| 1. Traitements de base | 3,267.500 |
| 2. Prime pour ancienneté
de service | 633.000 |
| 3. Primes linguistiques ... | 470.000 |
| 4. Allocations pour enfants | 178.500 |
| 5. Subsidés pour naissance,
décès, invalidité perma-
nente | - |

Article II - Appointements et charges socia-
les des employés non inscrits
au Tableau 2,154.000

- | | |
|---|-----------|
| 1. Appointements de base | 1,504.000 |
| 2. Primes pour ancienneté
de service | 73.000 |
| 3. Primes linguistiques ... | 97.000 |
| 4. Travail supplémentaire.. | 35.000 |
| 5. Interprétation supplémen-
taire | 15.000 |
| 6. Assurances sociales | 430.000 |

Article III - Frais d'administration 3,316.500

- | | |
|---|-----------|
| 1. Fournitures de bureau et de
dessin technique | 18.000 |
| 2. Imprimés | 7.000 |
| 3. Frais de poste, télégramme
téléphone et banques.... | 180.000 |
| 4. Loyers des immeubles ... | 2,670.000 |

en forints

5. Chauffage	140.000
6. Electricité et gaz	140.000
7. Entretien des immeubles	25.000
8. Réparation dans les im- meubles	5.000
9. Réparation des objets d'inventaire	30.000
10. Acquisition d'objets d'inventaire de petite valeur	10.000
11. Entretien et réparation des automobiles	70.000
12. Assurances des biens ..	21.500

Article IV - Missions, déplacements et
congés des fonctionnaires ... 784.000

a) Missions

1. Voyage	155.000
2. Allocations journa- lières	104.000
3. Logement	108.000

b) Déplacements

4. Subsidés et congés ..	188.500
5. Voyage	21.500
6. Allocations journa- lières	5.000

c) Congés

7. Voyage des fonction- naires partant en congé	65.500
8. Subsidés de congé ...	136.500

Article V - Edition des publications de la
Commission du Danube 650.000

Article VI - Déroulement et service de la
session et des réunions 55.000

Article VII - Achat de livres et d'autres
publications 20.000

<u>Article VIII</u>	- Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport	205.000
<u>Article IX</u>	- Achat de vêtements de travail	22.000
<u>Article X</u>	- Service médical	25.000
<u>Article XI</u>	- Frais de représentation	45.000
<u>Article XII</u>	- Fonds culturel	30.000
<u>Article XIII</u>	- Versements aux organisations internationales	19.500

ORDRE DU JOUR A TITRE D'ORIENTATION

DE LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

(Adopté à la séance plénière du 29 mars 1983)

- I - Inscrire à l'ordre du jour à titre d'orientation de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube les questions suivantes:
1. Questions nautiques -
 - a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de la navigation.
 - b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.
 2. Questions hydrotechniques -
 - a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques.
 - b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1982 au 31 mars 1983.
 3. Questions hydrométéorologiques -
 - Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques.
 4. Information sur les résultats de l'examen de la question "Perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système 'Portes de Fer I'".

5. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1983 jusqu'au 18 mars 1984.
6. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1984 jusqu'à la Quarante-troisième session.
7. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1983.
8. Projet de budget de la Commission du Danube pour 1984.
9. Election du Président, du Vice-président et du Secrétaire de la Commission du Danube.
10. Libération et nomination des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube.
11. Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-troisième session de la Commission du Danube.
12. Divers.

II - convoquer la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube du 19 au 28 mars 1984.

ANNEXES

IV

AUTRES DOCUMENTS DE LA SESSION

R A P P O R T

de la réunion d'experts pour les questions techniques

(6 - 11 décembre 1982)

La réunion d'experts pour les questions techniques, convoquée en vertu du point 8 du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1982/1983, a tenu ses séances du 6 au 11 décembre 1982.

Aux travaux de la réunion ont pris part des experts de la République d'Autriche, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste Tchèqueoslovaque, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie. En tant qu'observateurs y ont pris part également des experts du Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne, ainsi que des représentants du Secrétariat de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU et de la Commission de l'Oder (voir Annexe 1*).

De la part du Secrétariat de la Commission du Danube à la réunion ont pris part Messieurs Kincel, Fedenko, Buresch, Petkov, Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Pavlović, Gheorghe, Iordanov.

La réunion a été ouverte par le Secrétaire de la Commission du Danube, M. B. Mitev, qui a souligné l'importance que présentent pour la poursuite de l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube et l'accroissement de sa sécurité, les questions qu'aura à examiner la réunion d'experts.

Sur la proposition de M. S. Stefanov (Bulgarie), soutenue par M. P. Bálan (Roumanie) et M. Gy. Berend (Hongrie), M. G. Zatkalik (Tchécoslovaquie) a été élu président de la réunion.

* Se trouve dans les archives de la Commission.

La réunion d'experts a adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Projet de texte des chapitres III et IV du Routier du Danube;
- b) Projet des Tableaux 1, 2 et 3 des chapitres I et II du Routier du Danube;
- c) Projet de Schéma de la Carte générale du Danube;
- d) Propositions des pays danubiens au sujet de la réédition des cartes de pilotage pour quelques secteurs du Danube;
- e) Examen de la comparaison des propositions et des avis des pays danubiens au sujet de la concordance entre les modifications et les compléments apportés au CEVNI et adoptés dans le cadre de la CEE/ONU et les dispositions pertinentes des DFND;
- f) Projet de Plan pour la période 1981-1990 des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube;
- g) Projet de document ayant pour objet la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation.

I

Au point a) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné le projet de texte des chapitres III et IV du Routier du Danube préparé par le Secrétariat de la Commission sur la base des propositions reçues de trois pays danubiens. Etant donné que la documentation de la majorité des pays est parvenue à la Commission du Danube après le délai établi, le Secrétariat n'a pas été en mesure d'en tenir compte dans le projet présenté.

Dans ce contexte, la réunion d'experts:

- recommande au Secrétariat d'achever le travail sur le projet des chapitres III et IV du Routier du Danube en tenant compte des propositions complémentaires, de diffuser ce projet aux pays danubiens jusqu'à fin mai 1983 et de le soumettre à l'examen de la prochaine réunion d'experts;

- prie la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube de prévoir l'inclusion de points appropriés au Plan de travail pour 1983/1984.

Au cours des débats, les avis et propositions ci-après ont été exprimés au sujet de la poursuite du travail de préparation du nouveau Routier:

- pour l'élaboration du projet de texte des chapitres V et VI du Routier, il est nécessaire que la documentation contenant les propositions des pays danubiens parvienne au Secrétariat jusqu'au 1^{er} août 1983;

- le Secrétariat de la Commission récapitulera les propositions reçues, préparera le projet de texte des chapitres V et VI et le diffusera aux pays danubiens jusqu'au mois de novembre 1983 en vue de son examen à la prochaine réunion d'experts. Il serait indiqué que tous les pays fassent parvenir au Secrétariat en même temps que la documentation pour les chapitres V et VI, les photographies qui, à leur avis, devraient être incluses dans le Routier.

La réunion d'experts prie la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube de prévoir au Plan de travail de la Commission pour 1983/1984 des points appropriés à ce sujet.

II

Au point b) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné le projet des tableaux N^{os} 1, 2 et 3 des chapitres I et II du Routier, qui a été préparé par le Secrétariat de la Commission du Danube sur la base des propositions reçues des pays danubiens.

Au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour, la réunion d'experts a apporté quelques modifications concernant l'unification des données incluses dans ces tableaux et a précisé que la période d'observation considérée s'achève en 1980.

Les projets précisés des tableaux N^{os} 1, 2 et 3 du Routier sont à soumettre à la Quarante-et-unième session pour approbation.

Au point c) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a débattu le projet de schéma de la Carte générale du Danube préparé par le Secrétariat de la Commission du Danube.

Au cours des débats, la réunion d'experts a fait siennes les propositions du Secrétariat concernant le schéma de la Carte générale du Danube et a constaté ce qui suit:

- toutes les délégations se sont prononcées en faveur de l'édition de la Carte générale du Danube;

- la nouvelle carte devrait être éditée à l'échelle et dans la forme de la carte précédente et avoir en général le même contenu, afin d'assurer ainsi la possibilité d'utiliser les anciens clichés;

- il y a lieu d'ajouter sur la nouvelle carte les signes conventionnels des ouvrages hydrotechniques nouvellement construits;

- toutes les délégations, à l'exception de la délégation roumaine, ont estimé que les tableaux des ponts, des stations hydrométriques, des principaux hivernages et des écluses ne doivent pas figurer sur la nouvelle carte, car les données qu'ils contiennent se trouvent dans d'autres documents de la Commission du Danube;

- toutes les délégations, à l'exception de la délégation roumaine, ont été d'accord d'inclure dans la nouvelle carte le schéma général de la liaison du Danube à d'autres voies navigables de l'Europe (Rhin-Main-Danube, Danube-Oder-Elbe et d'autres). Dans ce contexte, la réunion d'experts prie les autorités compétentes des pays d'examiner ce schéma et d'envoyer leurs observations et propositions au Secrétariat jusqu'à fin janvier 1983.

Les experts du Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne ne se sont pas associés au texte des troisième et septième alinéas de la partie III.

La réunion d'experts recommande de soumettre à l'approbation de la Quarante-et-unième session de la Commission le schéma de la Carte générale du Danube.

IV

Au point d) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné les propositions des pays danubiens au sujet de la réédition des cartes de pilotage pour quelques secteurs du Danube.

Les experts ont été de l'avis qu'il serait indiqué de commencer la réédition selon le schéma de carte de pilotage approuvé par la XXXVII^e session de la Commission du Danube.

La réunion d'experts estime que la réédition devrait être réalisée par étape, en commençant par les secteurs sur lesquels des modifications essentielles se sont produites dans les conditions de navigation.

En rapport avec ce qui précède, la réunion d'experts recommande au Secrétariat de prévoir au projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1983/1984 un point pour entamer le rassemblement de la documentation pour la réédition des cartes de pilotage couvrant les secteurs suivants: km 1656-1433 (RPH) et km 1433-1170 (RSFY).

V

Au point e) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné la Comparaison des modifications et des compléments apportés au CEVNI dans le cadre de la CEE de l'ONU aux dispositions pertinentes des DFND, préparée par le Secrétariat de la Commission du Danube.

La réunion d'experts a relevé que le Secrétariat a accompli en temps voulu la tâche que lui a confiée la Quarantième session de la Commission du Danube et l'a remercié pour son travail.

Au cours des débats sur ce point, les experts ont exprimé l'avis qu'il n'y a pas de différence essentielle entre les prescriptions du CEVNI et celles des DFND, ce qui témoigne du concours apporté par les représentants des pays danubiens et de la Commission du Danube aux travaux du Groupe d'experts de la CEE de l'ONU.

Le représentant du Secrétariat de la CEE de l'ONU a informé la réunion d'experts sur les travaux accomplis au sein de la CEE dans le domaine de la révision du SIGNI et du CEVNI et également sur le programme de travail du Comité des transports pour 1983.

La réunion d'experts est convenue de prier la Quarante-et-unième session de prendre une décision sur la mise en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 1984, de la partie F du chapitre 6 des DFND adoptée par la Quarantième session de la Commission du Danube et d'insérer au Plan de travail de la Commission du Danube pour 1983 /1984 les points suivants:

1. Charger le Secrétariat de préparer des propositions au sujet des modifications qui seraient à apporter aux points pertinents des Annexes 7 et 8 des DFND compte tenu de la variante de SIGNI révisée adoptée au sein de la CEE/ONU, et de diffuser ces propositions aux pays danubiens pour avis. Envoyer aux pays danubiens les avis reçus et les soumettre, avec les propositions du Secrétariat, à la réunion d'experts.
2. Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens quant à l'opportunité d'augmenter à 20 m le critère de longueur des menues embarcations.

Se fondant sur les propositions reçues, préparer une information récapitulative à diffuser aux pays danubiens et à soumettre à la réunion d'experts.

3. Rassembler les avis des pays danubiens quant à l'opportunité d'introduire sur le Danube une signalisation de jour et de nuit supplémentaire pour les bâtiments, au sens de la nouvelle classification des marchandises dangereuses adoptée dans le cadre de la CEE de l'ONU et sur le Rhin. Préparer une information récapitulative, la diffuser aux pays danubiens et la soumettre à l'examen de la réunion d'experts.

VI

Au point f) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a constaté que le Secrétariat de la Commission du Danube, se fondant sur la documentation reçue des pays danubiens, a préparé le projet de "Plan pour la pério-

de 1981-1990 des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube". Au cours de l'examen de ce projet, les experts y ont apporté certaines précisions et additions.

Il découle de la documentation présentée et des débats qui ont eu lieu, qu'à l'heure actuelle des pourparlers bilatéraux sont en cours pour préciser le schéma des centrales hydrauliques sur certains secteurs frontaliers du Danube.

Dans ce contexte, la réunion d'experts estime qu'à l'étape actuelle, il ne s'avère pas possible d'achever l'élaboration du projet de Plan des grands travaux et de le soumettre à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

L'expert de la Roumanie a prié d'inclure dans les tableaux et annexes respectifs du projet de Plan des grands travaux les ouvrages hydrotechniques énumérés dans le texte de ce projet (partie F, point 2), au sujet desquels les autorités compétentes de la République Socialiste de Roumanie ont envoyé leur communication à la Commission du Danube.

La délégation autrichienne a déclaré que le Plan des grands travaux (1977) a été modifié sur le territoire de la République d'Autriche, notamment au lieu de la centrale hydraulique de Regelsbrunn sera construite une centrale à proximité de Hainburg. Ainsi, la construction d'une centrale hydraulique sur le secteur frontalier austro-tchécoslovaque n'est plus actuelle.

La délégation tchécoslovaque a communiqué que la partie tchécoslovaque a l'intention de réaliser la construction commune de la centrale hydraulique de Wolfsthal-Bratislava, conformément au schéma adopté par la Commission du Danube.

En connexion avec la déclaration de la délégation des experts de la République d'Autriche, elle a communiqué que cette question devait être résolue sur une base bilatérale.

En ce qui concerne le secteur hungaro-tchécoslovaque du Danube, les experts de la République Populaire Hongroise ont fait savoir qu'à l'heure actuelle des pourparlers sont en cours entre les deux Etats au sujet du système de centrales hydrauliques Gabčíkovo-Nagymaros.

La réunion d'experts prie la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube d'inscrire au Plan de travail de la Commission pour 1983/1984 les points suivants:

1. Afin de préciser le projet de Plan des grands travaux pour la période 1981-1990, recueillir auprès des pays danubiens intéressés les renseignements ayant trait aux solutions concertées relativement à l'obtention des gabarits de chenal recommandés sur les secteurs frontaliers, et les diffuser à tous les pays danubiens.
2. Recueillir auprès des pays danubiens les données sur les profondeurs et largeurs minima de chenal navigable rapportées à l'étiage navigable et de régularisation sur leurs secteurs de Danube respectifs. Compléter le chapitre 1^{er}, point 1, du projet de Plan des grands travaux par les données reçues.
3. Dresser le projet précisé du Plan pour la période 1981-1990 des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube et le soumettre à l'examen de la réunion d'experts de 1983/1984.

VII

Au point g) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a noté que le Secrétariat a dressé le Projet de document ayant pour objet la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation et a présenté l'Information récapitulant les avis des pays danubiens sur ledit projet de document (CD 50/III-1982).

Au cours du débat général sur la question, la réunion d'experts a été unanime à constater l'importance de la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation. Elle a souligné que de nombreuses organisations intergouvernementales et internationales s'occupent des problèmes de la lutte contre la pollution de l'eau par la navigation et que la solution de ces problèmes a une grande portée.

Le représentant du Secrétariat de la CEE de l'ONU a informé la réunion des travaux réalisés au sein de la CEE de l'ONU sur des questions ayant trait à la prévention de la pollution des eaux par les bateaux de navi-

gation intérieure. Il a communiqué notamment que le Groupe de travail des transports par voie navigable a adopté à sa dernière session la Résolution N° 21 portant sur la prévention de la pollution des eaux par les bateaux de navigation intérieure. La réunion d'experts pour les questions techniques a été informée du contenu et de la structure de la Résolution N° 21. Par ailleurs, le représentant du Secrétariat de la CEE de l'ONU a relevé la participation active des pays danubiens et de la Commission du Danube à l'élaboration de ladite résolution, dont le texte sera diffusé aux gouvernements des pays danubiens et au Secrétariat de la Commission du Danube.

L'expert de la Roumanie, rappelant qu'à la session déjà la délégation roumaine a noté qu'elle estime fort importante et actuelle la question de la prévention de la pollution des eaux du Danube, a communiqué les précisions suivantes:

- L'élaboration d'un projet de document sur la prévention de la pollution des eaux du Danube doit être en pleine conformité avec les compétences de la Commission du Danube établies par la Convention de 1948 et le mandat de la XXXVIII^e session de la Commission du Danube.

- Le projet de document qui sera élaboré doit contenir les exigences et prescriptions techniques dont les Etats pourraient se guider lors de la prise des mesures acceptables pour leurs secteurs de Danube conformément à leur législation nationale.

- Ayant en vue la complexité des mesures relevant du domaine de la prévention de la pollution des eaux du Danube, il est estimé qu'elles devraient être prises par étapes. A savoir:

- première étape: solution des questions d'organisation, des questions juridiques et administratives;
- deuxième étape: équipement des bâtiments et des principaux ports en installations appropriées pour la lutte contre la pollution des eaux du Danube;

- troisième étape: établissement de moyens flottants pour la collecte des déchets sur l'eau et aménagement des ports pour leur manipulation.
- Le projet de document qui sera élaboré compte tenu des précisions énumérées ci-haut doit être considéré comme document à appliquer à titre expérimental. Ce document pourra devenir définitif seulement après avoir été appliqué à titre d'essai et après introduction des améliorations et additions appropriées.

A l'issue du débat, la réunion est arrivée à la conclusion qu'il serait désirable que le Secrétariat élabore, sur la base des observations des pays danubiens, un nouveau projet de document à diffuser aux pays danubiens et à soumettre à l'examen de la réunion d'experts.

L'expert de la Yougoslavie a déclaré que conformément à la position de la délégation yougoslave à la XXXIX^e session de la Commission du Danube, les autorités compétentes de la Yougoslavie n'estiment pas indiqué d'élaborer dans le cadre de la Commission du Danube un document séparé portant sur la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation. Elles sont d'avis que l'article 1.15 des DFND règle cette question avec une clarté suffisante. S'il s'avère nécessaire de compléter ces règles, elles sont prêtes à examiner les propositions formulées dans ce sens.

Par ailleurs, les autorités compétentes de la Yougoslavie sont prêtes à fournir des données concernant la lutte contre la pollution des eaux du Danube par la navigation.

Elles s'opposent catégoriquement à la tenue d'une réunion d'experts séparée pour traiter de la question de la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation.

La réunion d'experts prie la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube de prévoir au Plan de travail de la Commission pour 1983/1984 les points suivants:

- Elaborer un projet de document portant sur la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation, compte tenu des observations des pays danubiens; diffuser le projet de document aux pays danubiens et le soumettre à l'examen de la réunion d'experts.

- convoquer en 1983/1984 une réunion d'experts pour l'examen dudit projet de document.

Les experts de l'Autriche ont déclaré qu'ils communiqueront par écrit leur avis sur cette question.

*

*

*

La réunion d'experts soumet le présent rapport à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

R A P P O R T

de la réunion d'experts pour les questions de
radiocommunication

(13 - 15 décembre 1982)

La réunion d'experts pour les questions de radiocommunication, convoquée en vertu du point 9 du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1982/1983, a tenu ses séances du 13 au 15 décembre 1982.

Aux travaux de la réunion ont pris part des experts de la République d'Autriche, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste Tchèqueoslovaque, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie ainsi que, en qualité d'observateur, un expert du Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne et des représentants du Comité International d'Enregistrement des Fréquences et de la Commission de l'Oder (voir Annexe 1*).

De la part du Secrétariat de la Commission du Danube, à la réunion ont pris part MM. Kincel, Fedenko, Buresch, Petkov, Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Pavlović, Gheorghe, Iordanov.

La réunion d'experts a été ouverte par le Secrétaire de la Commission du Danube, M. B. Mitev, qui a souligné l'importance, au point de vue de l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube et de l'accroissement de sa sécurité, des questions que la réunion aura à examiner.

Sur la proposition de M. Gy. Berend (Hongrie), soutenue par Mme R. Popescu (Roumanie), M. M. Marinov (Bulgarie) a été élu président de la réunion.

* Se trouve dans les archives de la Commission.

La réunion d'experts a adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578 - 2850 kHz.
- b) Examen des observations et des propositions des pays danubiens au projet de Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (Annexe 5 au doc. RE/Radio/janv.1982).

I

Le point a) de l'ordre du jour a été débattu sur la base des propositions reçues des pays danubiens au sujet du choix d'une fréquence commune dans la bande 2578 - 2850 kHz.

A l'issue des débats, la réunion d'experts est arrivée à la conclusion que la fréquence 2583 kHz pourrait être choisie à titre d'essai en tant que fréquence commune et prie les pays de faire sur leurs secteurs des essais sur cette fréquence et d'en communiquer les résultats au Secrétariat de la Commission du Danube jusqu'au 1^{er} octobre 1983.

Par ailleurs, la réunion d'experts prie les autorités compétentes de l'Union Soviétique et de la Tchécoslovaquie d'étudier encore une fois la possibilité de désigner la fréquence 2692,5 kHz en tant que fréquence commune et de communiquer leurs renseignements à ce sujet au Secrétariat de la Commission du Danube jusqu'au 1^{er} octobre 1983.

La réunion d'experts prie la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube de prévoir au Plan de travail pour 1983/1984 des points appropriés.

II

La réunion d'experts a débattu le point b) de l'ordre du jour sur la base de la documentation suivante:

- Projet de Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (Annexe 5 au doc. RE/Radio/janv.1982).
- Propositions et observations reçues des pays danubiens à ce sujet.

Après avoir apporté quelques amendements et additions au projet de Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube, la réunion d'experts a adopté ledit projet sous sa forme définitive.

La réunion d'experts soumet à l'approbation de la Quarante-et-unième session le projet en question (Annexe 2*).

Au cours des débats sur le point b) de l'ordre du jour, la réunion d'experts, donnant suite à la proposition de la Yougoslavie, a décidé de prier la session d'inscrire au Plan de travail de la Commission du Danube pour 1983/1984 des points appropriés afin d'examiner à une réunion d'experts le thème suivant: "Instauration d'un service de correspondance publique pour les besoins de la navigation sur le Danube dans la gamme des ondes décamétriques et métriques".

De l'avis de la délégation roumaine, il serait indiqué que les points appropriés sur le thème en question soient inclus dans le Plan de travail à long terme de la Commission du Danube, ce qui répondrait à ce qui a été décidé à la précédente réunion d'experts (RE/Radio/janv.1982, point III).

*

* *

La réunion d'experts soumet le présent rapport à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

* *Se trouve dans les archives de la Commission.*

COMMUNIQUE

La Quarante-et-unième session ordinaire de la Commission du Danube s'est déroulée du 22 au 29 mars 1983 à Budapest.

Aux travaux de la session ont participé les Représentants des pays membres de la Commission du Danube: République d'Autriche: M. A. AGSTNER; République Populaire de Bulgarie: M. B. MITEV; République Populaire Hongroise: M. I. ROSKA; République Socialiste de Roumanie: M. V. BOLOJAN; Union des Républiques Socialistes Soviétiques: M. V.N. BAZOVSKY; République Socialiste Tchèque-slovaque: M. A. BARČAK; République Socialiste Fédérative de Yougoslavie: M. R. UROŠEV, ainsi que leurs suppléants, conseillers et experts.

A la session assistaient en qualité d'observateur des représentants du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne, de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU, de l'Union Internationale des Télécommunications et de la Commission de l'Oder.

Il a été évoqué que l'année 1983 est notable pour la Commission, car le 18 août marquera le 35^e anniversaire de la signature à Belgrade de la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube et c'est sur la base de cette Convention qu'a été établie et que travaille la Commission.

Il a été souligné que tous les pays danubiens portent leurs efforts à la sauvegarde et à la consolidation de la paix sur notre continent, et que c'est dans un esprit de coopération, de maintien des relations amicales qu'ils cherchent à résoudre les problèmes du domaine de la navigation sur le Danube.

Ayant débattu les questions incluses à son ordre du jour, la session a adopté à l'unanimité plusieurs documents importants au point de vue de la sécurité de la navigation sur le Danube.

La session a constaté le bon accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période écoulée et a adopté le Plan de travail ainsi que le budget de la Commission pour la période à venir.

La session s'est déroulée dans l'esprit traditionnel de coopération constructive.

La Commission a tenu sa 100^e session le 15 mai 1983 à Budapest.

Les travaux de la session ont porté sur les sujets suivants :
1. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1981-1982.
2. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1983-1984.
3. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1985-1986.
4. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1987-1988.
5. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1989-1990.
6. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1991-1992.
7. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1993-1994.
8. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1995-1996.
9. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1997-1998.
10. Rapport de la Commission sur son activité pendant la période 1999-2000.

La session a également discuté des questions relatives à la coopération entre la Commission et les autres organisations internationales et nationales.

La session a également discuté des questions relatives à la coopération entre la Commission et les autres organisations internationales et nationales.

La session a également discuté des questions relatives à la coopération entre la Commission et les autres organisations internationales et nationales.

La session a également discuté des questions relatives à la coopération entre la Commission et les autres organisations internationales et nationales.

COMMISSION DU DANUBE
Quarante-et-unième session

Documents de la Quarante-et-unième session
non inclus dans les Procès-verbaux et parus sous forme
de publications

1. Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (CD/SES 41/16).
2. Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1981 au 31 mars 1982 (CD/SES 41/3).

S O M M A I R E

	page
Liste des participants	3
Ordre du jour de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube	7
PROCES-VERBAL N° 184 (22 mars 1983)	9
Ouverture de la session	11
Adoption de l'ordre du jour	13
Déclaration des délégations de la Yougoslavie et de l'Union Soviétique concernant le point 3 de l'ordre du jour	14
Formation des groupes de travail	15
Interventions: délégations de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU, du Ministère Fédéral des Transports de la RFA; Représen- tants de l'Autriche, de la Hongrie, de l'Union Soviétique	17
Clôture de la séance plénière	24
PROCES-VERBAL N° 185 (29 mars 1983)	25
Examen du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques (points 1, 2, 4 et 5 de l'ordre du jour; télégramme du Département de coopération technique pour le développement - ONU; 35 ^e anniversaire de la Convention rela- tive au régime de la navigation sur le Danube du 18 août 1948)	27
- Interventions des délégations des pays-mem- bres (Tchécoslovaquie, Bulgarie, Hongrie, Autriche, Roumanie, Union Soviétique)	
Examen du Rapport du groupe de travail pour les questions financières (points 6 et 7 de l'ordre du jour; question du loyer de l'im- meuble siège de la Commission du Danube; sur	

la possibilité du transfert du poste d'interprète-archiviste-bibliothécaire au Tableau du personnel du Secrétariat) 34

- Interventions des délégations des pays-membres (Bulgarie, Roumanie)

Point 8 de l'ordre du jour - Libération et nomination du directeur-adjoint - chef de la Section technique et du directeur-adjoint - chef de la Section administrative du Secrétariat 37

Point 9 de l'ordre du jour - Ordre du jour à titre d'orientation de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube 39

Point 10 - Divers 39

Discours de clôture du Président de la Commission du Danube 40

Allocutions des Représentants de la Hongrie, de l'Union Soviétique, de la Bulgarie 42
de MM. Fedenko et Buresch 46

Clôture de la session 47

ANNEXES I - DECISIONS

Décision concernant les questions de navigation et de radiocommunication - CD/SES 41/29 51

Décision concernant les questions hydrotechniques - CD/SES 41/29 53

Décision concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail pour 1982/1983 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1983/1984 - CD/SES 41/30 54

Décision concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1982 - CD/SES 41/31 55

Décision concernant le projet de budget de la Commission du Danube pour 1983 - CD/SES 41/32	57
Décision sur la question du loyer de l'immeuble siège de la Commission du Danube et sur la possibilité de transférer le poste d'"Interprète-archiviste-bibliothécaire" au Tableau du personnel du Secrétariat - CD/SES 41/33 . . .	59
Décision concernant la libération du directeur-adjoint - chef de la Section technique du Secrétariat de la Commission du Danube - CD/SES 41/23	60
Décision concernant la nomination du directeur-adjoint - chef de la Section technique du Secrétariat de la Commission du Danube - CD/SES 41/24	61
Décision concernant la libération du directeur-adjoint - chef de la Section administrative du Secrétariat de la Commission du Danube - CD/SES 41/25	62
Décision concernant la nomination du directeur-adjoint - chef de la Section administrative du Secrétariat de la Commission du Danube - CD/SES 41/26	63

ANNEXES II - RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

Rapport du groupe de travail pour les questions techniques - CD/SES 41/12	67
- Télégramme de l'ONU - CD/SES 41/17	78
Rapport du groupe de travail pour les questions financières - CD/SES 41/21	79
- Annexe 1: Traitements de base des fonctionnaires	
- Annexe 2: Appointements de base des employés	
Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 1982 - CD/SES 41/10	91
- Annexe 1: Note sur les versements des annuités des pays membres de la CD au budget de la Commission pour 1982	

ANNEXES III - DOCUMENTS APPROUVES

Schéma du contenu de la Carte générale du Danube - CD/SES 41/19	101
Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1 ^{er} avril 1982 au 21 mars 1983 - CD/SES 41/1	102
Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1982 d'après la situation au 31 décembre 1982 - CD/SES 41/4	113
- Annexe 1: Bilan au 31 décembre 1982	
Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1 ^{er} avril 1983 au 18 mars 1984 - CD/SES 41/27	120
Budget de la Commission du Danube pour 1983 - CD/SES 41/18	129
- Annexe 1: Devis des dépenses de la Commission du Danube pour 1983	
Ordre du jour à titre d'orientation de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube - CD/SES 41/22	133

ANNEXES IV - AUTRES DOCUMENTS DE LA SESSION

Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques - CD/SES 41/14 (RE/Tech./déc.1982)	137
Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication - CD/SES 41/15 (RE/Radio/déc.1982)	148
Communiqué	151
Documents de la Quarante-et-unième session non inclus dans les Procès-verbaux et parus sous forme de publications	153